

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**APPUI À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE (AETFP)**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**CODE DGCD : NN 3004502
CODE NAVISION : RDC 07 103 11**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
ABRÉVIATIONS.....	4
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	5
1. ANALYSE DE LA SITUATION.....	6
1.1 Le secteur de l'éducation.....	6
1.2 L'enseignement Technique et la Formation Professionnelle.....	9
1.3 Cadre Institutionnel de l'ETFP.....	12
1.4 Analyse SWOT de l'ETFP.....	16
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	18
2.1 Stratégie de l'intervention.....	18
2.2 Localisation, durée et budget.....	20
2.3 Synergies avec autres interventions.....	21
2.4 Bénéficiaires.....	22
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	23
3.1 Objectif général.....	23
3.2 Objectif spécifique.....	23
3.3 Résultats attendus et activités.....	23
3.4 Indicateurs et sources de vérification.....	34
3.5 Hypothèses.....	38
3.6 Risques.....	39
3.7 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre.....	41
4. RESSOURCES.....	42
4.1 Ressources financières.....	42
4.2 Ressources humaines.....	46
4.3 Ressources matérielles.....	46
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	48
5.1 Cadre légal.....	48
5.2 Responsabilités administratives & techniques.....	48
5.3 Structures d'exécution et de suivi.....	48
5.4 Modalités financières de mise en œuvre.....	52
5.5 Gestion de la contribution belge.....	54
5.6 Rapportage.....	54
5.7 Mécanisme d'approbation des adaptations du DTF.....	56
5.8 Monitoring, évaluation et audit.....	57
5.9 Clôture de la prestation.....	59
6. THÈMES TRANSVERSAUX.....	60
6.1 Environnement.....	60

6.2	Genre.....	60
6.3	HIV / SIDA.....	61
7.	ANNEXES.....	62
7.1	Cadre logique de l'intervention.....	62
7.2	Chronogramme des activités.....	68
7.3	Profils du personnel long terme	71
7.4	Ancrage du projet	76
7.5	Indication méthodologique en vue de la sélection des écoles et filières à appuyer	77
7.6	Inventaire physique des biens de AETP 2.....	84
7.7	Les 30 provinces éducationnelles en RDC	86
7.8	Topo de financement du PFMT gouvernance-éducation (9/2008).....	88

ABRÉVIATIONS

AETP2 :	Appui à l'Enseignement Technique et Professionnel (extension à tout le territoire congolais). (Projet CTB)
APEFE :	Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCeCo :	Bureau Central de Coordination
BIT :	Bureau International du Travail
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CMO :	Convention de Mise en Œuvre
DETFP :	Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DFID:	Department For International Development (Département pour le développement international, Agence d'aide britannique)
DSCRP :	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DTF :	Dossier Technique et Financier
EPSP :	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETFP :	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAD :	Fonds Africain de Développement
FEC :	Fédération des Entreprises du Congo
GTE :	Groupe Thématique de l'Éducation
ISAM :	Institut Supérieur des Arts et Métiers
ISPT :	Institut Supérieur Pédagogique et Technique
MEPSP :	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEM :	Office National de l'Emploi
ORT :	Organisation Internationale de Recherche et de Formation Technique
PAP :	Programme d'Actions Prioritaires
PASE :	Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation
PFMT :	Portfolio Management Team
PIC :	Programme Indicatif de Coopération
RDC :	République Démocratique du Congo
RESEN :	Rapport d'État du Système Éducatif National
SIGE :	Système d'Information de la Gestion de l'Éducation. (En anglais EMIS)
SMCL :	Structure Mixte de Concertation Locale
SVCD :	Service Volontaire de la Coopération au Développement (de la coopération belge)
SWAp :	Approche sectorielle (Sector-Wide Approach)
SWOT :	Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces)
VVOB :	Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en technische Bijstand

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

DGD Numéro d'Intervention	3004502
Code navision CTB	RDC 07 103 01
Partenaire local	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP)
Durée Convention Spécifique	5 ans (durée opérationnelle de 4 ans)
Date estimative démarrage du projet	Janvier 2009
Contribution partenaire	400.000 EUR
Contribution belge	6.000.000 EUR
Secteur d'intervention (code CAD)	Éducation – Formation professionnelle – 11330
Objectif global	Contribuer au développement économique et à la reconstruction de la République Démocratique du Congo.
Objectif spécifique	Améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC ainsi que l'adéquation formation – emploi dans 8 filières prioritaires : <i>mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative, agriculture générale, vétérinaire et électronique.</i>
Résultats	<p>R1 : La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP est améliorée.</p> <p>R2 : L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société.</p> <p>R3 : Les ateliers, les salles de travaux pratiques et les locaux de documentation technique sont réhabilités et équipés pour les filières retenues dans les écoles</p> <p>R4 : Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.</p> <p>R5 : L'adéquation formation - emploi est améliorée.</p> <p>R6 : Les écoles appuyées génèrent de revenus.</p>

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

1.1.1 Organisation du secteur

Le secteur de l'éducation en RDC est géré par six Ministères (Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; Ministère de la Santé Publique ; Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ; Ministère de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance Sociale ; le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ; Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) est dirigé sur le plan politique par un Ministre secondé par un Vice-ministre. Sur le plan administratif, les activités du Ministère sont coordonnées par un Secrétaire Général secondé par 22 Directeurs-Chefs de Service. Ces derniers sont assistés des Chefs de Division et des Chefs de Bureau.

Au niveau de province, le Ministère de l'EPSP est représenté par le Chef de Division Provinciale appelé communément « Proved ». La Division Provinciale est subdivisée en Sous-Divisions dirigées par des Chefs de Sous-Divisions. Les Chefs d'établissement sont sous l'autorité de ces derniers.

Parmi les **attributions du Ministère de l'EPSP**¹, les suivantes touchent particulièrement aux activités du projet AETFP :

1. Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel ;
2. Création des établissements publics et agrément des établissements privés d'enseignement primaire, secondaire et professionnel ;
3. Création et gestion des établissements publics de l'enseignement ;
4. Organisation et supervision des épreuves d'évaluation de l'enseignement national ;
5. Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes scolaires pour les établissements d'enseignement ;
6. Négociation et recours aux partenaires extérieurs pour un soutien institutionnel et infrastructurel aux établissements d'enseignement public et aux services centraux du Ministère ;
7. Conception des normes et directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et veiller à leur mise en application, en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures.

1.1.2 Fonctionnement

Malgré les difficultés qu'il traverse, le secteur de l'éducation en RDC bénéficie d'une attention qui incite à un optimisme prudent. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds conjuguent leurs efforts en vue de son redressement, ainsi qu'en témoignent des textes légaux élaborés et des études menées, le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), la nomination d'un Vice-ministre chargé de l'enseignement professionnel, la création du « Groupe thématique éducation », la mise en place d'une Commission interministérielle de la formation professionnelle, etc.

¹ Les attributions du Ministère de l'EPSP ont été fixées par Ordonnance N° 07/018/07 du 16 mai 2007.

De nombreux maux minent encore le secteur de l'éducation² :

- Les infrastructures insuffisantes, vétustes, inadaptées et très inégalement réparties ;
- L'absence d'une planification en matière d'implantation des établissements d'enseignement et de création des filières d'études ;
- Les taux d'encadrement défilant les normes pédagogiques dans bon nombre d'établissements d'enseignement ;
- L'insuffisance ou le manque de programmes d'enseignement, de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'autres supports pédagogiques ;
- L'inadaptation des programmes de formation aux réalités et aux besoins du pays ainsi qu'à l'évolution de la science et de la technologie ;
- La modicité de la part du budget de l'État alloué au Système éducatif avec comme corollaire, la prise en charge des salaires des enseignants et du fonctionnement des établissements par les parents d'élèves et d'étudiants.

Par ailleurs, l'éducation occupe encore une place importante dans le **Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)**. En effet, dans son pilier 3 - améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité – le DSCR (2006, p. 80) touche au secteur de l'éducation et note que l'objectif poursuivi dans ce secteur est de mettre en place, à court terme, un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce cadre légal portera essentiellement sur la révision de la Loi-cadre de l'enseignement national qui proclame (i) la gratuité et l'obligation de l'enseignement de base, (ii) l'obligation de l'État d'en assurer prioritairement le fonctionnement, (iii) le renforcement du partenariat public-privé, (iv) la décentralisation de la gestion et de la politique linguistique ainsi que les éléments relatifs au lien social et à l'éthique.

Le DSCR établit un diagnostic global du système en se référant au **Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN)**. Cette étude identifie quatre facteurs déterminants qui limitent l'accès et la qualité de l'enseignement, à savoir : (i) une couverture relativement faible au niveau primaire, avec de grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau du secondaire et du supérieur, (ii) une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux, (iii) un système d'administration scolaire lourd et désuet, et (iv) un très bas niveau de dépenses et un système de financement inefficace et inéquitable.

Concernant l'enseignement secondaire, le DSCR relève qu'il se caractérise par les déficiences suivantes : (i) l'inégalité sociale dans l'accès, (ii) un grand nombre de petites écoles, (iii) des curriculums obsolètes, (iv) un manque d'enseignants qualifiés dans certaines disciplines, (v) un manque de moyens de fonctionnement, des équipements limités et un manque de livres et de matériels pédagogiques, et (vi) le coût élevé de l'enseignement privé.

Au sein de l'enseignement secondaire, le DSCR accorde une priorité à l'enseignement technique et professionnel, avec comme objectif la formation des agents et des cadres qualifiés. Si on considère le secteur non formel de la formation professionnelle, l'apprentissage et la formation des jeunes constituent une autre priorité du DSCR. Il faut également préciser qu'en terme de protection sociale, le Gouvernement accorde une importance particulière à la réinsertion sociale, économique et professionnelle des personnes vulnérables sur base des programmes et projets spécifiques à chaque catégorie.

² Source : Politique éducative de la République Démocratique du Congo. Arrêté interministériel EPSP-ESU-AS n° 082 du 15/05/2006 portant politique éducative en RDC.

Le Gouvernement congolais a publié en août 2007, son **Programme d'Actions Prioritaires (PAP)**, (qui court de juillet 2007 à décembre 2008). Parmi les résultats globaux attendus dans le secteur de l'éducation, il y a : (i) l'amélioration de la gestion stratégique et opérationnelle du secteur, (ii) l'augmentation du niveau de financement du secteur public de l'éducation et (iii) l'amélioration de la gestion financière.

Plusieurs résultats spécifiques sont également attendus du PAP. C'est le cas de (i) la mise en place d'une stratégie de l'éducation nationale et d'un programme sectoriel impliquant toutes les parties prenantes, (ii) l'alignement des contributions financières des bailleurs de fonds sur la stratégie nationale de l'éducation, (iii) la formulation d'un cadre des dépenses à moyen terme pour le secteur, (iv) l'augmentation immédiate à 10% de la part du budget de l'État alloué au secteur et au moins à 20% vers fin 2010, etc.

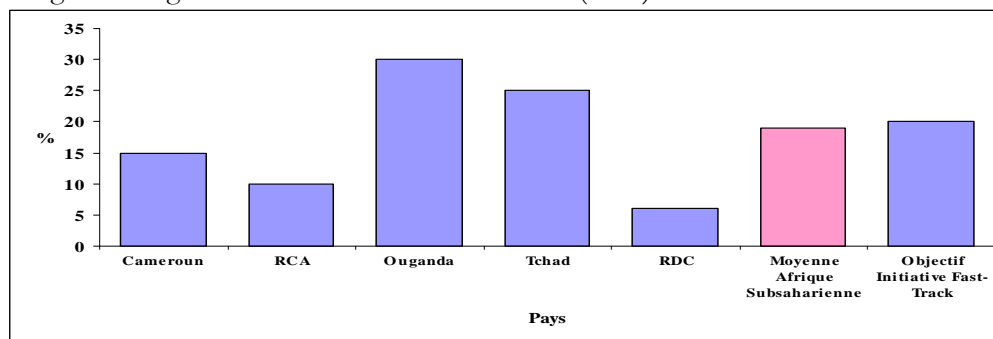
La création d'un **Groupe Thématique Éducation (GTE)** ayant pour objectif fondamental d'être une plateforme pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des actions communes en matière d'éducation, et coordonner les efforts pour atteindre les objectifs du DSCR et du Programme d'actions prioritaires du Gouvernement. Ce groupe se veut un cadre formel de concertation et de dialogue entre les Ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement du secteur éducatif.

1.1.3 Financement

Le secteur de l'éducation en RDC est jusqu'aujourd'hui confronté à une grave et profonde crise de sa gestion tant sur le plan de ses objectifs que sur le plan de son financement. Cette crise est caractérisée par un découplage de la demande de scolarisation et des ressources publiques allouées : l'allocation budgétaire consacrée à l'enseignement primaire, secondaire et professionnel reste faible malgré une faible augmentation depuis l'année 2002 (de 6% en 2002 à 9% en 2005).

À titre de comparaison internationale, on constate que le pourcentage du budget courant alloué à l'éducation en RDC est le plus bas de tous les pays africains^{3 4}

Pourcentage du budget de l'État consacré à l'éducation (2002)



³ Source : Banque mondiale & Gouvernement de la RDC : *Rapport N° 42167 – ZR, République Démocratique du Congo : Revue des dépenses publiques (RDP)*. Département en charge de la Réduction de la Pauvreté et de Gestion Économique 3. Région Afrique. Février 2008.

⁴ À titre de comparaison, en 1980, presque un quart du budget de la RDC était dépensé dans l'éducation. La part de la dépense publique pour l'éducation a commencé à baisser fortement à partir de 1983, chutant alors à 17% et deux ans plus tard, cette part était tombée à 7%. Pour le primaire et le secondaire, les dépenses courantes réelles en 2002 n'atteignaient pas 4% de leur niveau de 1980; dans l'enseignement supérieur, elles n'atteignaient pas 3% de leur niveau de 1980. Cette chute brutale se produisit principalement en raison de la baisse des salaires des enseignants, qui augmentèrent à peine en termes nominaux, bien que le nombre d'enseignants continuât d'augmenter progressivement.

Actuellement, très peu de ressources ont été attribuées à l'ETFP par l'État congolais pour remédier à cet état des choses depuis les pillages de nombreux ateliers en 1990. La plupart des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux ne s'intéressent guère au domaine de l'enseignement technique et professionnel qu'ils n'appréhendent pas. Cet enseignement demande des compétences très variées et des financements importants. Pourtant, il est vital pour le développement d'un pays au même titre que l'enseignement de base.

1.2 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1.2.1 Niveau stratégique

Au niveau politique, le Gouvernement⁵ préconise, parmi les axes prioritaires de l'éducation, un enseignement technique et professionnel de qualité et propose, pour ce faire, de :

- (i) réaliser au préalable un inventaire exhaustif et rigoureux des professions pouvant finaliser les filières de formation afin d'établir une adéquation entre la formation et l'emploi sur des bases préalablement définies ;
- (ii) restaurer l'organisation des écoles techniques et professionnelles, par la mise sous l'autorité d'une seule tutelle la gestion et l'administration de toutes les formations professionnelles et techniques éparpillées à travers le pays ; et
- (iii) accorder à ce secteur les moyens nécessaires conséquents pour son développement.

En ce moment il y a un manque de politique sous-sectorielle adaptée et de plans stratégiques chiffrés à court, moyen et long termes.

1.2.2 Infrastructures

Toutes les écoles techniques et professionnelles du pays (à l'exception de quelques très rares écoles confessionnelles et celles réhabilitées par des projets récents) sont actuellement dans un état déplorable caractérisé par :

- des bâtiments vétustes qui datent d'avant 1960 ;
- des locaux défraîchis qui ne répondent plus aux normes de sécurité (absence d'éclairage et faux plafonds menaçant de s'effondrer) ;
- des installations électriques non disponibles ou vétustes et qui ne répondent plus aux normes de sécurité (protection différentielle, raccordement à la terre, fusibles, câblage,...) ;
- du mobilier (tables, bancs, établis, ...) et des moyens d'enseignement classiques (tableaux,...) qui manquent ou qui, au mieux, sont vétustes, rouillés ou mal adaptés ;
- l'exiguïté des locaux face au nombre croissant d'élèves.

1.2.3 Machines et outillage

Les outils et machines, lorsqu'ils existent, datent d'avant 1960. Certaines machines sont irréparables, les fabricants ayant disparu depuis des décennies. D'autres ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles ou sont obsolètes. Certaines sont parfois réparables moyennant quelques euros et beaucoup de bonne volonté de la part des chefs d'atelier. De nombreux outils ou

⁵ Gouvernement de la RDC (Ministères des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et universitaire et de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel) : Politique éducative de la République Démocratique du Congo. Arrêté interministériel EPSP-ESU-AS n° 082 du 15/05/2006 portant politique éducative en RDC.

équipements ont été pillés en deux vagues successives au début des années 90 ou lors des guerres de libération.

1.2.4 Formation pratique

De nombreux établissements (70%) n'ont de "techniques" que le nom. Ils délivrent un enseignement totalement dépourvu de pratique en atelier et ont vu le jour dans le but exclusif de préparer les élèves au diplôme d'État⁶ et aux études supérieures. Même dans les 30 % d'établissements qui dispensent réellement un enseignement pratique, beaucoup d'élèves ne considèrent les études techniques secondaires que comme un tremplin vers l'obtention du diplôme d'État et vers les études supérieures ou universitaires. Il convient de recentrer la formation technique de niveau A2 sur l'accès à l'emploi et pour cela donner aux élèves une formation pratique qui leur permettra d'être opérationnels dès leur sortie de l'école.

Avec la disparition progressive du matériel existant et le non renouvellement de celui-ci, les enseignants ne sont plus formés à l'utilisation des machines et du matériel moderne auxquels les élèves seront confrontés dans la vie active.

1.2.5 Qualité des enseignants

Le niveau des rémunérations des enseignants en vigueur depuis de nombreuses années contribue :

- à la démotivation de ceux-ci ;
- à la fuite des meilleurs diplômés, gradués A1 ou licenciés A0, vers les emplois de production mieux rémunérés, même de la part de ceux spécialement formés à la pédagogie dans les ISPT ;
- à l'usage largement répandu d'enseignants sous-qualifiés ;
- au maintien en place de vieux enseignants même au-delà de 70 ans, les mises à la retraite ne se faisant plus ;
- à l'abandon de l'enseignement pratique au profit d'un enseignement théorique répétitif qui ne tient pas compte de l'évolution technologique.

Les enseignants actuels sont formés dans de mauvaises conditions (classes surpeuplées, manque de matériel). Ils n'ont pas toujours le niveau requis et n'ont, dans la majorité des cas, aucune expérience professionnelle en dehors de l'enseignement. Il n'y a pas de recyclage, ni de formation continue en cours d'emploi.

1.2.6 Évolution technologique

L'ETFP ne s'est pas modernisé en fonction de l'évolution technologique. Peu de formations en électronique et aucune formation, même de base, en informatique ne sont dispensées dans les établissements techniques et professionnels.

1.2.7 Programmes scolaires et documentation

Les livres de références, les manuels scolaires à l'usage des élèves de l'enseignement professionnel et technique, les autres supports didactiques sont vétustes et obsolètes tant du point de vue technique que pédagogique. La plupart des établissements ne disposent pas de bibliothèque et, dans les rares cas où elle existe, il n'y a pas de salle de lecture et les élèves ne peuvent pas emporter les ouvrages de peur que, vu leur état, ils ne soient complètement détériorés ! Certains

⁶ Épreuve sanctionnant la fin des études secondaires et autorisant l'accès à l'enseignement supérieur.

établissements comme l'ISAM ont néanmoins pris l'initiative de moderniser eux-mêmes les supports pédagogiques dont ils disposent, mais ici aussi de nombreux problèmes subsistent (droits d'auteurs, homologation, impression).

Les programmes scolaires de l'enseignement secondaire technique et professionnel ont été établis entre 1967 et 1984 et sont complètement dépassés. Ce sont des documents rares et difficiles à obtenir. Chaque établissement se réfère à des documents différents provenant de sources diverses et rédigés à des époques différentes. Avec l'appui de la VVOB, la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du MEPSP est en train de réactualiser les programmes scolaires de l'enseignement technique agricole.

La Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du Ministère de l'EPSP doit les reprendre complètement en associant les industriels de la place par l'intermédiaire de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et d'autres associations professionnelles, y compris les associations d'anciens élèves. Le lien entre programmes scolaires / filières, d'une part, et les besoins du marché du travail d'autre part, est très faible. L'adéquation entre les deux est à chercher. L'ONEM (Office National de l'Emploi) est censé de faire des études de marché, mais n'est pas à même de les effectuer actuellement. Ce lien est à renforcer (le projet appui institutionnel au MEPSP de la Coopération belgo-congolaise a prévu une activité pour le faire).

1.2.8 Faible adéquation formation – emploi

Un des défis les plus pressant identifié par le gouvernement est l'adoption de politiques qui permettront de générer des activités génératrices de revenus et d'emplois et permettre notamment d'absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Or il existe pour le moment en RDC un déficit important de connaissance sur le marché du travail. Cette situation est très dommageable en termes :

- D'adéquation entre les besoins des entreprises sur le marché du travail et l'offre de formation
- De mise en place d'un système d'orientation des jeunes sur les filières porteuses en termes d'accès au marché du travail

Les limites et les insuffisances des systèmes d'information sur l'emploi et la formation sont nombreuses, tant en ce qui concerne la collecte des données que leur analyse et leur diffusion. Elles sont le plus souvent impropres à rendre compte de la complexité des problèmes d'emploi et de formation. Elles sont peu opérationnelles, dispersées entre plusieurs sources. Elles sont souvent gaspillées. Cette situation est liée :

- Aux faibles moyens disponibles pour la production d'information sur le marché du travail, notamment au niveau provincial.
- Aux manques de ressources humaines formées dans les systèmes d'information sur le marché du travail et dans l'analyse des données sur le marché du travail⁷.

1.2.9 Accès

Cet enseignement est aussi caractérisé par un faible taux de fréquentation : en effet, sur 2,8 millions d'élèves en secondaire seuls 20% sont inscrits en ETEFP. De ce groupe ETEFP, 90% sont en enseignement technique (510.000/562.000 élèves) et seulement 52.000 apprentis en Formation Professionnelle⁸.

⁷ Source : BIT, proposition de projet, Contribution au développement durable à travers un meilleur fonctionnement des marchés du travail.

⁸ Source : Annuaire statistique de l'EPSP, année scolaire 2006/2007, Kinshasa, février 2008.

1.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETFP

Le Ministère de l'EPSP est doté d'une Direction de l'administration de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (DETFP). Cette Direction a pour missions⁹, notamment :

- (i) la politique et la coordination des activités administratives, techniques et pédagogiques de l'enseignement technique et de la formation professionnelle,
- (ii) la transmission d'informations et la prise de contacts avec les autres Ministères dans le cadre de la formation professionnelle,
- (iii) la promotion et la vulgarisation de l'enseignement technique et professionnel¹⁰.

Concernant l'emploi, c'est le Ministère de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance Sociale qui s'occupe de la politique de l'emploi, de l'organisation et de l'administration du travail. À ce titre, il devrait être le partenaire privilégié des diplômés de l'ETFP pour une meilleure adéquation formation / emploi. Il en va de même des cellules « *Administration et Réglementation* » et « *Adaptation et Pédagogie* » de la Direction de l'Administration de l'ETFP chargées d'assurer le partenariat avec les autres Ministères ; celles-ci ne jouent pas pleinement leur rôle.

Pour contrôler et évaluer la formation dispensée dans les écoles techniques et professionnelles, le Ministère de l'EPSP dispose au sein de son Inspection générale d'un Service dénommé « Inspection Générale Adjointe chargée de l'enseignement technique et professionnel ». Ce Service est dirigé par un Inspecteur Général Adjoint assisté des inspecteurs principaux spécialisés dans certaines filières de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle.

Deux autres Directions seront directement impliquées dans les activités du projet de par leurs missions respectives. Il s'agit de la Direction de la Planification et des Statistiques Scolaires et de la Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique.

La Direction de la Planification et des Statistiques Scolaires¹¹ a pour attributions de :

- Collecter, traiter et publier les statistiques officielles de l'Enseignement pré-primaire, de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire ;
- Élaborer et proposer, avec la collaboration d'autres services du Ministère et selon les orientations politiques du Gouvernement, les plans et les stratégies de développement du système éducatif ;
- Réaliser des études sur les différents aspects du système éducatif en vue d'éclairer les décisions des autorités ministérielles ;
- Réaliser des analyses sur la répartition spatiale de l'offre scolaire afin de l'adapter à la demande sociale d'éducation et d'établir des prévisions en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ;
- Organiser des séminaires de formation en planification et en administration de l'éducation ;

⁹ Arrêté départemental N° DPS/CCE/001/0043/90 du 05 février 1990 portant restructuration de la Direction de l'administration de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle du Département de l'Enseignement primaire et secondaire.

¹⁰ ORT Mondiale – FAD (mai 2007) : *Étude sur l'adéquation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle aux besoins du marché*. Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation (PASE). BCeCo. RDC.

¹¹ Cette Direction a été créée par Arrêté N° EDN/DG/3156/75 du 30/10/1975 ; ses attributions ont été actualisées par l'Arrêté ministériel N°MINEPSP/CABMIN/001/01488/90 du 31/12/1990.

- Gérer les offres de bourses d'études et de perfectionnement accordées au sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ;
- Coordonner, suivre et réajuster les programmes et projets en cours de réalisation au sein du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel ;
- Coordonner les activités des antennes provinciales de Planification et des statistiques Scolaires.

La Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique¹² quant à elle s'est vue conférée plusieurs attributions parmi lesquelles, celles-ci qui touchent directement aux objectifs du projet AETFP :

- Concevoir, élaborer et évaluer les programmes et matériels scolaires ;
- Éditer, produire et diffuser le matériel didactique destiné aux écoles maternelles, primaire et secondaire de la République Démocratique du Congo ;
- Concevoir et gérer l'ensemble des médias imprimés, revues, affiches pour répondre aux besoins de l'administration de l'Enseignement primaire, Secondaire et professionnel et ceux des écoles ;
- Produire des émissions éducatives et instructives à la radio et à la télévision scolaires à l'intention de nos écoles ;
- Étudier tous les mécanismes d'édition, de production des documents pédagogiques ainsi que les problèmes à l'utilisation et à l'évaluation de ces moyens ;
- Introduire les cours d'éducation pour la santé et l'environnement dans les écoles primaires et relancer les campagnes scolaires de vaccination et de dépistage des maladies ;
- Concevoir et orienter les actions relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et assurer le suivi.

Capacité institutionnelle

La Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) n'est pas outillée ni en hommes ni en matériel pour mener à bien ses obligations qui ne sont d'ailleurs pas bien définies. On note des carences majeures dans l'archivage, le suivi et le maintien de statistiques au niveau des spécifications techniques et des données de bases pour l'enseignement technique et professionnel. Un effort a néanmoins été fait par la promotion d'une trentaine de professeurs dans le corps des Inspecteurs de l'enseignement technique. De même, la nomination en novembre 2007 d'un Vice-ministre chargé de l'Enseignement professionnel, rattaché au Ministre de l'EPSP, est un pas dans la bonne direction.

Le manque d'infrastructures et d'équipements mentionné au niveau des écoles techniques et professionnelles n'épargne pas la DETFP elle-même. Cette Direction qui est censée gérer toutes les écoles techniques et professionnelles du pays ne dispose pas de locaux ni en quantité ni en qualité suffisante pour abriter ses Services, et encore moins pour y accueillir le projet.

Elle est logée dans un bâtiment préfabriqué datant des années 60 et auquel on accède en enjambant des flaques d'eau pendant la période de pluie. C'est ainsi que la Cellule de gestion du projet d'Appui à l'enseignement technique et professionnel 2 (AETP2) est installé dans un bâtiment appartenant à la DETFP situé dans une école de la commune de la Gombe, l'Institut Technique Industriel de la Gombe, située à plusieurs kilomètres de la DETFP. Cette situation nuit sérieusement à une approche participative et intégrée de la Direction de l'ETFP en vue d'une

¹² Direction créée par arrêtés Ministériels N°DEPS/CCE/001/0437 du 29/12/1989 et N° EDP/CCE/001/0049/90 du 05/03/1990 portant réaménagement des Services de la Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique.

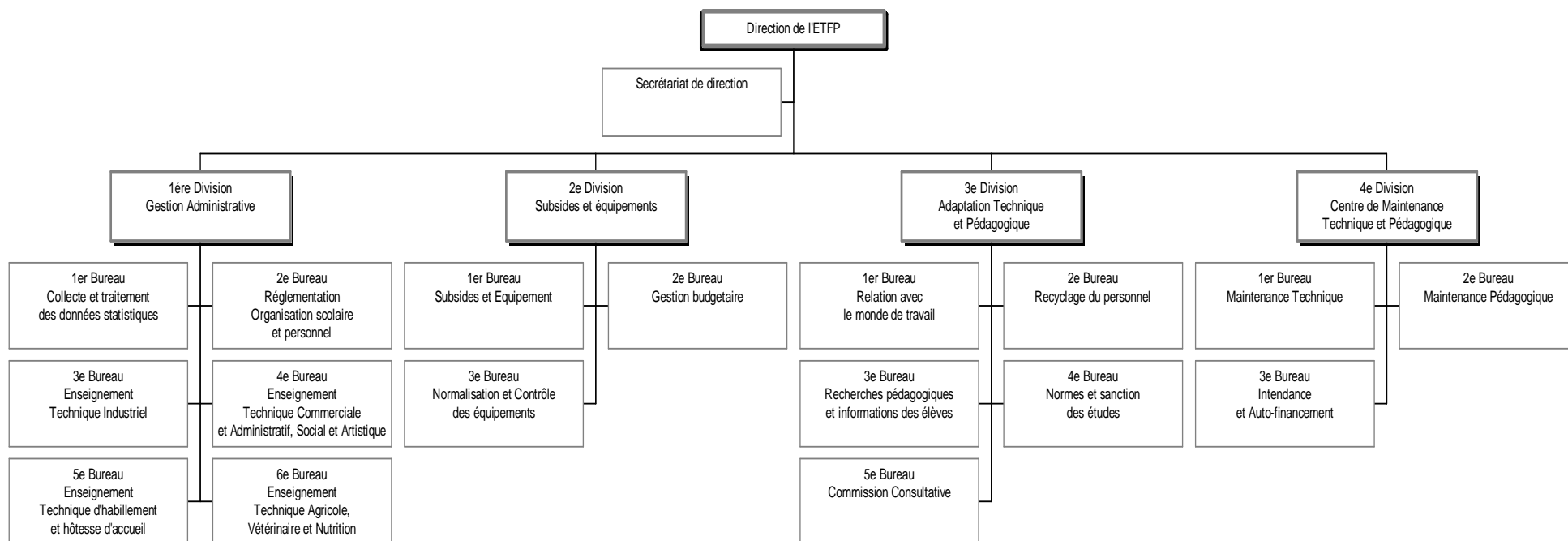
gestion quotidienne de proximité du projet et à la relève des activités du projet par cette Direction au-delà de la période d'exécution.

Dans cette optique, un besoin clairement identifié au sein de cette Direction est la nécessité de disposer d'un bâtiment de taille suffisamment grande susceptible d'abriter ses bureaux organiques et d'accueillir l'Equipe d'exécution conjointe du projet. Selon le Cabinet du Ministre de l'EPSP et le Secrétaire Général, un projet de construction d'un bâtiment qui abritera le Ministère, le Secrétariat Général, ses 22 Directions et tous les Services est à l'étude. Le projet AETFP ne pourra certainement pas en jouir durant sa période d'exécution.

Décentralisation

Depuis la constitution de 2006, un processus de décentralisation est en cours par lequel le Gouvernement cède aux provinces une partie de leurs ressources pour qu'elles se dotent des programmes de développement propres, notamment dans les domaines sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, habitat, ...), des infrastructures de base, etc. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a entrepris d'élaborer les DSCRP provinciaux pour soutenir le développement local. Les réformes administratives et territoriales visent à diviser les 11 provinces existantes en 26 – la plupart des nouvelles provinces devant être mises en œuvre en 2010 – d'après les dispositions de la constitution. La décentralisation va, par conséquent, toucher les réformes dans tous les secteurs clés pendant toute la période 2007-2011. Si le processus pourrait rapporter, en principe, d'importants bénéfices dans l'amélioration de la prestation des services publics et dans l'accroissement de la responsabilité politique, le processus comporte également des risques considérables (fiduciaires mais aussi politiques) étant donné les contraintes de capacité au niveau provincial et local.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DETFP)



1.4 ANALYSE SWOT DE L'ETFP

L'ETFP en RDC dispose d'atouts indéniables, de faiblesses, d'opportunités/potentialités, mais ils sont aussi guettés par des menaces et des obstacles divers. Ce paragraphe analyse de façon schématique chacun de ces éléments eu égard aux champs spécifiques de cette intervention. Il s'agit notamment de la gestion stratégique et opérationnelle du sous-secteur EFTP, la sensibilisation des jeunes, des parents et du public à l'ETFP, l'adéquation de la formation dispensée au marché d'emploi, la documentation, les infrastructures et les équipements, l'amélioration du contenu et la formation des formateurs, ainsi que la mise en œuvre des activités génératrices des revenus dans les écoles appuyées.

1.4.1 Forces

- La volonté politique de renforcer l'ETFP comme véhicule nécessaire pour la reconstruction et le développement du pays, volonté traduite notamment par la nomination d'un Vice-ministre en charge de la formation professionnelle ;
- Le fait que le Ministère de l'EPSP dispose d'un réseau d'enseignement technique et professionnel « formel » couvrant l'ensemble du territoire national ;
- Le constat selon lequel la formation professionnelle non-formelle gagne progressivement de l'importance¹³ ;
- Grâce aux projets AETP 1 et AETP 2 certains problèmes ont été identifiés dans les écoles et filières appuyées. Cette expertise ainsi que ces informations sont cruciales et méritent d'être institutionnalisées et capitalisées. C'est un bon point de départ pour reformer et améliorer le sous-secteur EFTP.

1.4.2 Faiblesses

- Le manque de données fiables et à jour (absence d'indicateurs, absence de carte scolaire) qui ne permet pas une gestion stratégique ;
- L'absence d'un plan sectoriel pour l'éducation et d'un cadre de dépenses à moyens termes (CDMT) ;
- Le manque de politique claire en matière de l'ETFP et l'inexistence de plan stratégique ;
- Les appuis externes au sous-secteur sont non-alignés et peu coordonnés ;
- Le budget alloué à l'éducation est tombé de 30% en 1960 à 2% en 2004 et ne représente que la masse salariale. La part du budget de l'État pour l'enseignement technique et la formation professionnelle - non spécifiée - suivrait la même logique ;
- La faiblesse extrême des moyens de fonctionnement dont disposent les partenaires publics congolais : délabrement des infrastructures scolaires et faible rémunération du personnel ;
- La qualité de l'enseignement est problématique : Le corps enseignant insuffisamment formé, surtout du point de vue technique et pédagogique, doit opérer de surcroît sans moyens didactiques adéquats (absence généralisée de manuels et de matériels didactiques) ;
- La détérioration rapide du patrimoine scolaire notamment par la surexploitation (la double vacation des établissements scolaires est fréquente dans les villes) et le manque d'entretien (les seules ressources disponibles allant au paiement des salaires) ;
- De nombreux établissements délivrent un enseignement totalement dépourvu de pratique en atelier. En plus, ils n'organisent pas de stages pour l'ET et la FP par manque de maîtres

¹³ APEFE : *Plan pluriannuel (PPA) 2008-2010*.

de stages, de places pour stagiaires, d'encadrement dans le secteur privé ; voire même de place horaire dans le programme ;

- Le manque de considération sociale des lauréats de niveau A3 : le diplôme A3 n'est pas considéré dans la société comme un diplôme « valable » ;
- Le faible taux de fréquentation de l'ETFP : en effet, sur 2,8 millions d'élèves en secondaire seuls 20% sont inscrits en ETFP. De ce groupe ETFP, la plupart sont en enseignement technique (510.000/562.000 élèves) et seulement 52.000 apprentis en Formation Professionnelle¹⁴.

1.4.3 Opportunités

- Approche sectorielle qui se met en place pilotée par le « Groupe Thématique Éducation ».
- Volonté du MEPSP et des bailleurs en éducation de mettre en place une nouvelle plateforme de discussion et de concertation entre les instances du gouvernement, le secteur économique et les bailleurs dans l'ETFP sur la politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle.
- Volonté d'élaborer le plus rapidement possible un plan sectoriel pour l'éducation et pour le sous-secteur de l'ETFP. Ceci est un véhicule pour une réforme fondamentale / modernisation ;
- Existence d'une coordination interministérielle dans le sous-secteur ETFP : Commission Interministérielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (appuyée par l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger – APEFE) ;
- Existence du Programme Indicatif de Coopération au développement entre la RDC et le Royaume de Belgique (PIC, 2008-2010) qui préconise une concentration sur l'ETFP visant les secteurs demandeurs d'emploi pour la croissance économique (étude du marché, stratégie, besoins en formation, en infrastructures et en équipements) ;
- Modernisation des programmes scolaires par la rédaction de nouveaux référentiels et curriculums ;
- Volonté des bailleurs de fonds de financer dans le futur davantage l'enseignement technique et la formation professionnelle. Intérêt de la communauté internationale pour le redressement de la RDC ;
- Intérêt des organes de la coopération belge, tant au niveau fédéral (GDCCD, CTB) que communautaire (APEFE, Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en technische Bijstand – VVOB) pour la formation professionnelle et technique en RDC ;
- Intérêt du secteur privé : le secteur privé est intéressé à financer certaines filières suite au manque pressant d'ouvriers qualifiés pour certains métiers.

1.4.4 Menaces

- Futur incertain de la formation professionnelle formelle en RDC : responsabilité partagée entre plusieurs ministères, distinction à faire entre formel et non-formel.
- Manque de ressources pour réaliser les réformes et les réhabilitations (les besoins sont actuellement énormes).
- Difficultés des différents ministères à se mettre d'accord sur une politique sectorielle de l'enseignement professionnel et technique.

¹⁴ Source : Annuaire statistique de l'EPSP, année scolaire 2006/2007, Kinshasa, février 2008.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 STRATÉGIE DE L'INTERVENTION

2.1.1 Orientations générales

L'intervention vise à appuyer les efforts de la RDC pour améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ainsi que l'adéquation formation – emploi.

Ce projet s'inscrit dans les orientations stratégiques de la RDC comme le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) et les Objectifs du Millénaire, la politique éducative de la RDC, le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement en ce qui concerne l'éducation, et le plan d'action du Groupe Thématique de l'Éducation (GTE).

L'intervention s'inscrit entièrement dans l'approche sectorielle en éducation. Celle-ci est en cours de se mettre en place dans le cadre du GTE et entrera en synergie avec d'autres interventions afin d'éviter des doublons et des pertes de temps, d'efficacité et d'efficience. De même, l'intervention s'inscrit dans les activités de coordination de la Commission Interministérielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ce forum de coordination existe depuis 2007).

2.1.2 Filières appuyées, écoles et modalités

Étant donné qu'il y a plus de 30 filières organisées dans l'ETFP et au vu des ressources disponibles limitées de l'intervention, il est décidé de **limiter le nombre de filières à appuyer à huit, jugées prioritaires pour le développement par les bénéficiaires du projet**. Il s'agit de 5 filières déjà retenues dans le projet AETP 2 (*mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative*), et de 3 filières additionnelles (*agriculture générale, vétérinaire, électronique*).

L'appui de l'intervention est focalisé sur l'**enseignement « formel »**, autrement dit celui organisé par les écoles du Ministère de l'EPSP, maître d'ouvrage du projet.

Le projet appuiera au minimum trente nouvelles écoles organisant chacune l'une ou plusieurs des 8 filières prioritaires à raison d'**une école par « province éducative »**. Un appui minimal sera accordé, en fonction des moyens, aux 33 anciennes écoles déjà soutenues par le projet AETP2. Cet appui minimal se fera au niveau de la maintenance des équipements fournis ou réhabilités par l'AETP2, de la formation des formateurs, etc.

Ce projet veut **davantage appuyer les aspects « softs » des filières soutenues** (programmes scolaires, manuels, formation des enseignants, des inspecteurs, du personnel administratif, etc.).

La sélection des nouvelles écoles à appuyer par le projet AETFP ne commencera qu'après l'accomplissement de la carte scolaire et de l'étude sur les potentialités socioéconomiques des provinces afin d'améliorer l'adéquation formation – emploi pour les futurs diplômés. Une méthodologie sera développée pour ce faire. Elle s'inspirera notamment de la méthodologie utilisée au projet AETP2 (fiche d'identification, grille d'évaluation, critères en relation avec l'état général de l'établissement, la qualification des professeurs, les élèves, le Comité de parents d'élèves et les ateliers, un barème de cotation) et complétée par les modalités de sélection des filières reprises en annexe 7.5 de ce DTF. Dans chaque province, les écoles et filières de celles-ci seront ainsi en concours et on retiendra la/les meilleure(s).

Le **mode opératoire** de l'intervention veut que certaines activités se réalisent nécessairement avant d'autres. À titre d'exemple :

- la sélection des écoles / filières à appuyer soit faite préalablement aux activités d'appui prévues dans ces écoles/filières (réhabilitation ateliers, salle de documentation, etc.) ;
- les référentiels des métiers et de formation élaborés alimenteront les travaux sur la réforme des programmes ;
- l'achat de la documentation et des équipements est subordonné à la publication de nouveaux programmes élaborés ;
- la formation des formateurs aux nouveaux programmes, nouveaux moyens didactiques et nouvelles méthodes pédagogiques sera consécutive à la publication de ces programmes et à la disponibilité de ces nouveaux équipements.

Il est prévu d'adopter une approche filière par filière ou de façon regroupée si plus opportune et possible.

2.1.3 Volonté de renforcer les capacités du sous-secteur ETFP

Le projet vise à passer de l'étape de « l'offre des services » dans le sous-secteur ETFP à celui de « Appuyer à renforcer le sous-secteur ». Le facteur déterminant pour la réussite et la pérennisation est alors la création d'une équipe forte au sein même du MEPSP. Le projet requiert une implication maximale du partenaire. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais plutôt de s'inscrire dans les structures existantes du MEPSP, de les accompagner et les renforcer.

Concernant l'Assistance Technique, l'accent est mis davantage sur le transfert du savoir-faire. L'AT ne se substituera donc pas au MEPSP ce qui implique que l'AT ne fait pas le travail lui/elle-seul(e) mais en équipe avec les cadres congolais.

2.1.4 Axes d'intervention

Les activités à mettre en œuvre au cours de cette intervention sont organisées autour de six axes suivants :

Renforcement des capacités institutionnelles

Le renforcement des capacités du personnel et institutionnelles se fera notamment à travers les activités suivantes :

- l'inscription de l'intervention dans les structures existantes,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation pour les structures de gestion de l'ETFP ;
- une mise à disposition des moyens de fonctionnement ;
- la conception d'un plan stratégique/une politique pour l'ETFP sur base des données statistiques fiables et à jour résultant notamment de la carte scolaire,
- Appuyer la mise en place d'une nouvelle plate-forme de discussion et de concertation entre les instances du gouvernement, le secteur économique et les bailleurs dans l'ETFP, et
- l'institutionnalisation des acquis et des leçons tirées des projets AETP 1 et AETP 2.

Amélioration du contenu de l'enseignement et de la formation

L'intervention appuiera l'élaboration des référentiels des métiers et de formation, la révision de programmes scolaires uniquement pour les filières retenues et la formation continue des enseignants.

Dans les limites de places disponibles, les formations organisées pour les enseignants des filières / écoles appuyées seront ouvertes aux enseignants des filières / écoles non appuyées. Il s'agira également d'améliorer le suivi et l'évaluation des écoles par la Direction de l'ETFP et le corps des inspecteurs.

Réhabilitation et équipement des établissements

En ce qui concerne la réhabilitation et les équipements, 33 établissements ont (partiellement) bénéficié de l'appui de l'AETP 2. Ce nouveau projet appuiera d'autres établissements afin de tendre vers une couverture nationale équitable, un souci permanent des bénéficiaires. Au moins une nouvelle école sera appuyée dans chacune des 30 provinces éducationnelles (une carte avec les 30 provinces éducationnelles se trouve en annexe 7.7 du présent DTF).

Amélioration de l'adéquation « formation – emploi »

La recherche permanente de l'adéquation entre la formation dispensée et les exigences des emplois actuels est un leitmotiv de ce projet. Les apprenants recevront une formation qui veille aux exigences des métiers qu'ils vont exercer, mais aussi en accord avec les opportunités socioéconomiques de leur province. Les filières organisées s'y conformeront aussi.

Sensibilisation et vulgarisation de l'ETFP

C'est dans ce volet que le projet appuiera l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation afin de sensibiliser le public à l'importance de l'ETFP dans la formation des techniciens de demain nécessaire au développement du pays. L'aspect « genre » sera aussi traité dans le sens d'assurer un accès équitable aux deux sexes.

Activités génératrices de revenus

Il s'agira de former deux gestionnaires par école appuyée à une gestion transparente et aux activités génératrices de revenus. Cette formation se fera dans le souci d'assurer la prise en main des dépenses du projet par des écoles à la fin de celui-ci et ainsi que la durabilité.

2.2 LOCALISATION, DURÉE ET BUDGET

Le projet sera logé à Kinshasa dans des locaux qui seront mis à sa disposition par le Gouvernement congolais. Il est fortement recommandé que les bureaux du projet soient au sein de la Direction de l'ETFP qu'il appuie, ou tout au moins à proximité. Cette considération permettra d'améliorer l'ancrage du projet et de mieux préparer la relève à l'issue de la période d'exécution. L'institutiogramme de l'intervention se trouve en annexe 7.4. (ancrage du projet)

La durée de la validité de la Convention Spécifique est de 5 ans. **La durée opérationnelle du projet est de 4 ans.**

On distingue 3 phases du projet :

- La phase de démarrage (installation de l'assistance technique internationale, installation des structures de gestion, ...);
- La phase de mise en œuvre;
- La phase de clôture (dernier engagement, évaluation, transfert, ...).

L'intervention dispose d'un **budget de 6 millions €** Les besoins identifiés dans le sous-secteur ETFP étant immenses, les ressources complémentaires de la coopération belgo-congolaise prévues

dans la programmation pour la période 2009-2010 seront requis en vue, notamment d'augmenter le nombre d'écoles bénéficiaires à travers tout le pays et/ou le nombre de filières appuyées.

2.3 SYNERGIES AVEC AUTRES INTERVENTIONS

Les défis pour le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont grands. Cette intervention contribuera à relever un nombre important de ces défis. Cependant, d'autres efforts sont à rechercher pour que le système puisse bien fonctionner dans sa totalité et devienne performant.

Actuellement, les principaux partenaires engagés dans l'ETFP en RDC sont : La Coopération belge en aide bilatérale directe (CTB), l'APEFE, la VVOB, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, l'UNESCO et le Bureau International du Travail (BIT).

La Coopération belge finance actuellement un deuxième projet **d'Appui à l'enseignement technique et professionnel (AETP2)** portant sur la réhabilitation des ateliers des écoles et filières retenues (mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative), la fourniture des équipements et la formation des enseignants dans les provinces qui n'étaient pas concernées par le premier projet (AETP1). La mise en œuvre de ce projet est assuré par la CTB et le MEPSP.

À travers l'intervention « **Appui Institutionnel au MEPSP** » (début : mi-2008 pour une durée de 3 ans), la coopération RDC-Belgique finance également des activités dans le sous-secteur de l'ETFP. Deux activités sont prévues en appui à la Direction ETFP pour l'identification des perspectives de partenariat avec le secteur productif, y compris le secteur informel, et l'identification des perspectives de formations professionnelles courtes post-primaires (en relation avec les possibilités des partenaires économiques et avec les flux scolaires). Une collaboration étroite entre le projet Appui Institutionnel au MEPSP et le présent projet est prévu pour la réalisation du résultat 1.

La coopération RDC-Belgique dispose d'un **fonds d'expertise et d'études** sur lequel des études ponctuelles peuvent être réalisées et des assistants techniques peuvent être recrutés.

La même opportunité se présente pour le **programme de bourses** de la coopération RDC-Belgique. Il est possible de prévoir le financement des formations spécifiques via ce programme de bourses d'études ou de perfectionnement.

L'APEFE a initié en mars 2007 un programme dans le secteur de la formation professionnelle et technique. Dans le cadre de ce programme, l'APEFE s'occupera de la restructuration de l'enseignement professionnel non formel, l'élaboration de référentiels, la formation des formateurs, l'appui au système d'inspection scolaire, la coordination interministérielle de l'enseignement technique et professionnel via la Commission interministérielle de l'ETFP¹⁵. L'APEFE a travaillé en partenariat avec l'AETP2 en fournissant des enseignants belges expérimentés pour la formation des formateurs congolais.

¹⁵ La composition de cette Commission a été mise à jour par l'Arrêté ministériel n° 12/CAB.MIN/ETPS/MVL/018/2008 du 19 avril 2008 de Madame la Ministre de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale.

La **VVOB** oriente son action dans l'ETFP vers la section agricole qui n'était pas ciblée dans les deux projets financés par la coopération belge en bilatérale directe (AETP1 et 2). Le projet porte sur le renforcement des capacités des opérateurs pédagogiques (inspecteurs, chefs d'établissements, enseignants) et des écoles en équipements pédagogiques et didactiques, ainsi que le renforcement des liens avec le monde du travail. La VVOB s'est engagé également à appuyer la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du MEPSP à réactualiser les programmes scolaires de l'enseignement technique agricole.

La **BAD** et la **Banque Mondiale** limitent jusque-là leurs interventions au niveau des études dans le sous- secteur de l'ETFP. C'est le cas notamment de « *l'étude sur l'adéquation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle aux besoins du marché* » financée par la BAD et réalisée en collaboration avec le Ministère de l'EPSP. La Banque Mondiale quant à elle prévoit un volet « études » dans son programme en cours de négociation avec le Gouvernement. Il est évident que les résultats de ces études permettront aux bailleurs intéressés par ce sous-secteur de pouvoir orienter leurs interventions. Notons aussi qu'un annuaire statistique global de l'EPSP 2006/7 a été publié avec l'appui de la BAD, mais il ne donne pas de statistiques spécifiques à l'ETFP.

L'**UNESCO** a, dans le passé, contribué à l'élaboration d'un Plan Cadre de développement de l'Enseignement Technique et Professionnel en RDC et finance la formation des inspecteurs de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

Le **BIT** débutera en 2009 une nouvelle intervention intitulée « contribution au développement durable à travers un meilleur fonctionnement des marchés du travail ». Ce projet vise une meilleure adéquation formation-emploi.

2.4 BÉNÉFICIAIRES

C'est tout le sous-secteur ETFP qui sera bénéficiaire de l'intervention, et plus spécifiquement :

De façon **directe** :

- La Direction de l'ETFP du Ministère de l'EPSP ;
- L'Inspection-générale adjointe chargée de l'EPSP ;
- La Direction de Planification et des Statistiques Scolaires qui devra collaborer avec le projet pour les aspects de carte scolaire, des statistiques et d'indicateurs de l'ETFP ;
- La Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique ;
- Les bureaux du Proved et Sous-Proved dans les différentes provinces éducationnelles ;
- Les écoles appuyées par le projet.

De manière **indirecte** :

- Les enseignants et les élèves des filières et écoles appuyées ;
- Les entreprises qui accueilleront les diplômés mieux formés sortant des filières appuyées (meilleure adéquation formation – emploi) ;
- Le Vice-Ministre de l'enseignement professionnel.
- Les autres Ministères impliqués dans la formation professionnelle (Santé Publique ; Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ; Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; Enseignement Supérieur et Universitaire ; Jeunesse et Sports)

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer au développement économique et à la reconstruction de la République Démocratique du Congo.

3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC ainsi que l'adéquation formation – emploi dans 8 filières prioritaires : *mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative, agriculture générale, vétérinaire et électronique.*

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS

R1 : La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP est améliorée

Pour la réalisation de ce résultat, une collaboration étroite est prévue avec le projet Appui Institutionnel au MEPSP de la coopération belgo-congolaise, ainsi qu'avec l'APEFE (pour les référentiels des métiers) et le VVOB (pour les programmes scolaires). Une concertation étroite est également prévue avec les autres bailleurs dans l'ETFP, tels que la BIT, la Banque Mondiale et la BAD. Cette concertation aura de préférence lieu au sein de la plate-forme de concertation sur la politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle entre le gouvernement congolais, le secteur économique et les bailleurs dans l'ETFP (dont la création / appui est prévu dans l'activité R1A6).

R1A1 : Appuyer l'élaboration d'une carte scolaire en ETFP

La gestion stratégique et opérationnelle du sous-secteur ETFP nécessite de disposer des données statistiques fiables et à jour, et des indicateurs pertinents susceptibles d'aider à des prises de décisions judicieuses pour un meilleur pilotage du système éducatif.

Le projet appuiera le MEPSPS à dresser un état des lieux du sous-secteur ETFP (cartographie des écoles organisant l'ETFP, statistiques des enseignants et leurs caractéristiques, des élèves et leurs caractéristiques, des infrastructures...). Il financera également l'élaboration d'une carte scolaire prospective alliant opportunités socioéconomiques de provinces et filières prioritaires, en tenant compte du processus de décentralisation administrative en cours.

La carte scolaire prospective pourra recommander, par exemple, l'abandon de certaines filières peu porteuses dans certaines régions du pays, la réorganisation des filières existantes dans une province en vue de l'employabilité future des lauréats eu égard aux opportunités socioéconomiques de cette province, le déplacement de certaines écoles/ filières, la création d'écoles/filières porteuses dans certaines localités en fonction de l'adéquation formation – emploi...

Cette étude se fera par une équipe composée d'un consultant international en statistiques de l'éducation, carte scolaire et micro planification (chef de mission), et un consultant national dans les mêmes domaines appuyés par les personnels de la Direction de la Planification et Statistiques Scolaires et de la DETFP dès le début du projet.

R1A2 : Appuyer la réalisation d'une analyse des capacités institutionnelles de l'ETFP.

Le projet réalisera une étude préparatoire approfondie au plan sous-sectoriel afin de déterminer les capacités institutionnelles de l'ETFP, d'identifier les besoins effectifs en formations diverses, d'évaluer la gestion des ressources humaines et matérielles des écoles par l'administration centrale de l'ETFP, etc. Les Services directement concernés sont : la Direction de l'ETFP, l'Inspection générale adjointe/ETFP, les Divisions, Corps des inspecteurs et Bureaux provinciaux de l'ETFP.

Une analyse des conditions de travail du personnel sera faite en vue de déterminer leurs besoins effectifs et d'y apporter des réponses adéquates en fonction des moyens disponibles.

L'étude réalisera aussi une analyse SWOT approfondie pour établir les forces/atouts spécifiques au sous-secteur, ses faiblesses, ses opportunités et les obstacles ou menaces qui le guettent. L'étude formulera des recommandations appropriées pour résoudre les problèmes rencontrés et la manière de mettre ces solutions à l'œuvre afin de redynamiser ce sous-secteur.

R1A3 : Améliorer les conditions de travail des services centraux et provinciaux impliqués dans l'ETFP

R1A3.1 : Mettre en œuvre les solutions proposées par l'étude préparatoire sur l'analyse des capacités institutionnelles du sous-secteur.

Le projet rencontrera alors, dans la mesure des moyens disponibles, les besoins réels identifiés qui permettraient, s'ils sont satisfaits, d'améliorer les conditions de travail au niveau des Services concernés.

R1A3.2 : Mettre à la disposition de l'Equipe d'exécution conjointe du projet des locaux de bureaux viables et entretien des bureaux de la Direction de l'ETFP

Les bureaux de la Direction de l'ETFP seront (partiellement) réhabilités. Le Ministère de l'EPSP mettra à la disposition du projet des bureaux qui seront également réhabilités (si nécessaire).

R1A3.3 : Acheter un véhicule pour la DETFP.

Afin de faciliter le transport des cadres de la DETFP lors de leurs missions dans les écoles de Kinshasa et des Villes accessibles par voie terrestre (Matadi, Boma, etc.), un véhicule 4 x 4 sera acheté pour appuyer cette Direction.

R1A4 : Mettre en œuvre un programme de formation pour le personnel administratif, technique et de gestion des Services centraux et provinciaux de l'ETFP.

Les besoins en formations divers (système d'enseignement, bureautique, session d'informations sur le plan sectoriel, etc.) auront déjà été identifiés par l'étude sur les capacités institutionnelles (activité R1A2). Il s'agira donc ici d'élaborer un programme effectif des formations, de former les personnels concernés en fonction de leurs tâches quotidiennes, de suivre et d'évaluer les formations ainsi dispensées.

Le projet aura recours pour ce faire à une expertise externe en ingénierie de la formation. La ligne budgétaire prévue pour cette activité couvre les frais de consultance de l'ingénierie de la formation et la réalisation de l'activité, y compris les honoraires de formateurs, les per diem des participants, la reproduction des supports de formation, etc.

R1A5 : Appuyer le S.I.G.E.¹⁶ (EMIS) pour l'élaboration et la publication de l'annuaire statistique scolaire et d'une brochure des principaux indicateurs de l'ETFP

Aucune gestion stratégique et opérationnelle avisée n'est possible sans disposer des données statistiques fiables et à jour, mais aussi des indicateurs du sous-secteur qui constituent des outils d'aide à la décision. Un annuaire statistique global de l'EPSP 2006/7 a été publié avec l'appui de la BAD, mais il ne donne pas des statistiques spécifiques au sous-secteur ETFP.

Le projet appuiera, durant ses 4 années, la Direction de la Planification et des Statistiques Scolaires qui gère le S.I.G.E. afin de publier régulièrement les annuaires statistiques et des brochures d'indicateurs spécifiques au sous-secteur ETFP : processus d'élaboration (consolidation des questionnaires statistiques annuels, processus d'administration des questionnaires et de traitement des données, etc.), de publication et de diffusion de ces deux outils en nombre suffisant, etc.

Il sera fait recours à une expertise externe en statistiques scolaires et indicateurs de systèmes éducatifs pour accélérer l'élaboration et la production de ces outils selon des normes internationales et, en même temps, renforcer les capacités des agents et des cadres de la Direction de la Planification et des Statistiques Scolaires.

R1A6 : Appuyer l'élaboration d'une politique sous-sectorielle de l'ETFP et la mise en place d'une plate-forme pour l'ETFP

Cet appui se fera au travers des structures qui travaillent déjà sur cette question. Le projet appuiera dans ce sens le Ministère de l'EPSP qui a dans ses attributions la « Définition, la conduite et l'exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement de base », la Commission interministérielle de l'ETFP, le Groupe thématique éducation (GTE) et, dans la mesure des moyens disponibles, toute autre structure travaillant sur cette thématique.

Le projet donnera également un appui à la mise en place d'une nouvelle plate-forme de discussion et de concertation entre les instances du gouvernement, le secteur économique et les bailleurs dans l'ETFP sur la politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle. Cette initiative, qui devrait s'inscrire entre autres dans l'approche sectorielle de l'éducation, a pour but de (a) assurer une meilleure coordination et harmonisation des différents appuis à ce sous-secteur, et de (b) contribuer à une meilleure adéquation entre l'offre de formation et demande de qualification des opérateurs économiques et l'intégration des institutions de formation dans le tissu socio-économique.

Le budget prévu pour cette activité constitue la contribution du projet à ces structures afin d'aboutir à la définition d'une politique du Gouvernement congolais dans le sous-secteur de l'ETFP et à une meilleure concertation des appuis à l'ETFP. Il sera réparti en fonction des besoins effectifs.

En termes de méthodologie, il s'agira de rassembler et d'analyser tous les textes légaux régissant le sous-secteur, rechercher des textes légaux régissant le même sous-secteur ailleurs en Afrique et

¹⁶ S.I.G.E. : système d'information pour la gestion de l'éducation (EMIS).

dans le reste du monde (consultations Internet, expériences propres des membres de l'équipe, etc.) avant de proposer la politique du sous-secteur ETFP.

R2 : L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société

R2A1 : Appuyer la rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « Formation, professionnalisation et emploi » de la Commission interministérielle de l'ETFP

Il s'agit d'appuyer la rédaction du bulletin par la proposition d'articles et de documents assurant la diffusion des messages spécifiques liés à ses objectifs, activités et résultats. Un appui matériel sera accordé à ce bulletin existant afin d'améliorer la qualité de sa publication, d'augmenter le nombre de tirages et de toucher effectivement les divers publics cibles.

R2A2 : Mener une campagne nationale de sensibilisation sur l'importance de l'ETFP et l'accès équitable

Pour cette activité, le projet travaillera en étroite collaboration avec la Direction des programmes scolaires et du matériel didactique qui a cette attribution de par ses arrêtés de création¹⁷. Les capacités de cette Direction seront ainsi renforcées dans ce sens.

La coopération belge examinera au début de l'intervention la possibilité d'engager un volontaire du SVCD – Service Volontaire de la Coopération au Développement de la coopération belge¹⁸. Le profil idéal sera un licencié en information et communication ou équivalent, et qui appuie le projet à établir et à lancer la stratégie de communication sur base d'études d'impact des différents médias congolais sur les publics-cibles. La mise à disposition et le fonctionnement d'un volontaire du SVCD ne sont pas financés par le projet, mais par des budgets spécifiques gérés par la CTB.

R2A2.1 Elaboration d'une stratégie de communication pour une campagne nationale de sensibilisation à l'importance de l'ETFP et à son accès équitable

Une première étape consiste à définir une stratégie de communication qui :

- Identifiera clairement les 'stakeholders' en présence ;
- Affinera les objectifs (diffuser une information claire et complète, faire connaître les 8 filières prioritaires pour faciliter les choix professionnels, valoriser les filières auprès des jeunes, stimuler les jeunes s'orienter vers ces filières d'emploi, favoriser en particulier l'intérêt des filles pour ces filières). Un accent particulier est mis sur l'accès et la participation équitable ;
- Identifiera les publics-cibles (jeunes ayant réussi l'école primaire – en particulier les filles, tuteurs des jeunes, professeurs des écoles, etc.) ;
- Identifiera les messages. Les messages diffusés viseront en particulier les filles pour les inciter à s'orienter vers les filières techniques et professionnelles ;
- Choisira les médias les mieux adaptés ;

¹⁷ Arrêtés Ministériels N°DEPS/CCE/001/0437 du 29/12/1989 et N° EDP/CCE/001/0049/90 du 05/03/1990 portant réaménagement des Services de la Direction des Programmes scolaires et du matériel didactique : ... « Concevoir et gérer l'ensemble des médias imprimés, revues, affiches pour répondre aux besoins de l'administration de l'Enseignement primaire, Secondaire et professionnel et ceux des écoles ».

¹⁸ Le Service Volontaire de la Coopération au Développement (SVCD) de la coopération belge a été mis sur pied pour permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans la coopération. Encadrés par un coach, les volontaires plongent directement dans la vie d'un projet de la CTB.

La stratégie proposera un plan de communication annuel avec un planning précis des activités et le budget y afférant. Elle définira des critères d'évaluation permettant de mesurer son impact.

Parmi les activités proposées, la stratégie prendra en compte les évaluations des outils de sensibilisation utilisés dans d'autres projets (comme AETP 2). Il s'agit de :

- Produire, diffuser et exploiter des brochures, des affiches et des messages radio/TV.
- Appuyer l'organisation des débats à la radio et à la télévision avec l'aide des Associations d'Anciens, les Associations de Parents et les entreprises et y participer le cas échéant. Ce type d'activité donne un éclairage particulier sur l'intérêt des jeunes à l'ETFP et permet d'atteindre un public large et varié. Ces débats et émissions doivent également avoir lieu sur des chaînes de l'intérieur du pays.
- Appuyer des émissions féminines et « femmes entrepreneurs ». Ces émissions font la jonction entre la nécessité d'un accès équitable, l'auto-emploi et l'emploi des femmes dans des entreprises. Elles suscitent l'intérêt des jeunes filles pour les filières techniques et soutiennent leur motivation.
- Produire, diffuser et exploiter des modules de formation « approche genre ». Le projet fera appel à des spécialistes de questions de genre et les appuiera pour produire ces modules. Il sera question de (a) susciter l'intérêt des filles pour les filières techniques et professionnelles et des garçons aussi pour des filières TP féminines, (b) de rechercher l'accès équitable aux deux sexes, mais aussi (c) de bannir tout concept discriminatoire relatif au sexe, aux croyances religieuses ou philosophiques, aux mœurs, interdisant à la jeune fille d'accéder à l'ETFP.
- Organiser des « Journées Portes ouvertes » dans les écoles du projet et des stands lors d'expositions commerciales. Cette activité s'adresse aux élèves et aux parents des classes terminales. Les chefs de ces établissements scolaires inviteront des artisans ou des entrepreneurs travaillant dans la filière concernée à venir parler de leur travail. Ceci permettra d'ouvrir l'intérêt des élèves à l'entrepreneuriat ou à l'auto-emploi. Dans certains cas, ces journées pourront être sponsorisées par une entreprise. Parmi les orateurs potentiels, on pensera à la FEC, les Associations d'Anciens Élèves...
- D'autres moyens de diffusion supports de l'ETFP (presse, sites Web, Blogs, etc.). Les élèves, formateurs et tous les acteurs de l'ETFP pourront s'y exprimer librement, échanger leurs expériences ainsi que trouver de l'information.

R2A2.2 : Mise en œuvre de la stratégie de communication de la campagne nationale de sensibilisation à l'importance de l'ETFP et l'accès équitable

Une fois que la stratégie de communication a été approuvée par le MEPSP, elle sera mise en œuvre suivant les plans d'action annuels à partir de la 2^{ème} année de l'intervention.

R2A2.3 : Evaluation de la stratégie de communication

A la fin de l'intervention, la mise en œuvre de la stratégie de communication sera évaluée.

R3 : Les ateliers, les salles de travaux pratiques et les locaux de documentation technique sont réhabilités et/ou équipés pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.

R3A1 : Sélection de 30 nouvelles écoles et détermination des filières à appuyer au sein de ces écoles.

Sur base des résultats de la carte scolaire et d'autres éléments que l'Equipe d'exécution conjointe du projet et la DETFP vont récolter sur terrain, une sélection des 30 premières écoles à appuyer sera faite à raison d'une école par province éducationnelle, et les filières à appuyer y seront précisées parmi les 8 prioritaires. La liste sera classée par ordre d'écoles prioritaires et comprendra au moins une soixantaine d'écoles de manière à pouvoir y puiser une seconde fois selon la disponibilité des moyens. Plus d'une filière peut être appuyée au sein d'une même école en fonction de l'importance des moyens à engager.

Le souci d'équité entre provinces éducationnelles en tenant compte des provinces ayant déjà bénéficié des appuis précédents (AETP1 et 2) guidera cette sélection. Ce travail technique réalisé par l'Equipe d'exécution conjointe du projet et la DETFP et devra recevoir l'aval de la SMCL.

R3A2 : Identifier les besoins en matière de réhabilitation et d'équipement dans les nouvelles écoles à appuyer.

Une fois la liste des 30 écoles et leurs filières à appuyer établies à l'issue de la procédure de sélection, l'Equipe d'exécution conjointe cherchera à identifier les besoins de ces écoles matière de réhabilitation et d'équipement. Ce travail devra se faire pour plus de 30 écoles en prévision d'une possibilité d'étendre l'intervention en cas de disponibilité de moyens supplémentaires.

R3A3 : Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie participative des réhabilitations.

Il sera fait recours aux élèves et encadreurs locaux pour certains travaux de réhabilitation, s'ils en sont capables, pour leur propre école ou pour une autre école de la localité. Les entrepreneurs locaux devront utiliser les élèves stagiaires et/ou leurs encadreurs pour des travaux au sein de leurs écoles si leurs capacités le permettent.

R3A4 : Réhabiliter au moins 30 ateliers et / ou 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles retenues.

Les travaux de réhabilitation seront confiés à des entreprises locales suite à une procédure d'appel d'offres basées sur des cahiers de charges précis et détaillés.

R3A5 : Équiper au moins 30 ateliers et / ou 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles.

L'Equipe d'exécution conjointe du projet va définir, acquérir, livrer, installer, faire fonctionner et exploiter de nouveaux équipements. Elle devra associer des spécialistes, selon les filières, par la DETFP à la définition de nouveaux équipements à acquérir en fonction des besoins réels des filières et écoles à appuyer et selon les avancées technologiques et les programmes officiels révisés.

Pour faire fonctionner les nouveaux équipements, l'Equipe d'exécution conjointe du projet pourra acquérir pour certaines écoles de groupes électrogènes lorsque l'électricité n'est pas disponible dans la localité ou est trop rarement fournie.

R3A6 : Assurer une supervision professionnelle des réhabilitations et des équipements.

L'Equipe d'exécution conjointe du projet et la DETFP assureront la supervision des travaux par des missions conjointes et se feront assister, le cas échéant, par des experts locaux. Les travaux

devront être conformes aux règles de l'art et feront l'objet d'une réception technique en présence du Chef d'établissement et de l'autorité locale de l'EPSP la plus proche.

R3A7 : Fournir les matières d'œuvre correspondant à l'équipement et nécessaires aux exercices pratiques.

Les matières d'œuvre (fer rond, fer plat, baguettes de soudure, fils électriques, huile, graisse, sable, ciment, fil à coudre, tissus de premières coutures, etc.) nécessaires aux exercices pratiques seront fournies, selon les filières, pour permettre le démarrage des nouveaux équipements et leur fonctionnement pendant une année. Par la suite, les fonds d'autofinancement des écoles devront prendre progressivement la relève. Les besoins en matière d'œuvre seront définis avec précision par l'Equipe d'exécution conjointe du projet et les spécialistes de la DETFP assistés d'enseignants spécialistes de chacune des huit filières retenues.

R3A8 : Réhabiliter une salle de documentation et une salle de consultation dans chaque nouvelle école appuyée

Deux locaux disponibles seront réhabilités dans chacune des 30 nouvelles écoles à appuyer pour servir de salle de documentation et de salle de consultation. Il ne s'agit pas de nouvelle construction. Les procédures seront les mêmes que pour les ateliers : appels à la concurrence et/ou participation des élèves et chefs d'ateliers.

R3A9 : Installer 3 ordinateurs par nouvelle école appuyée avec connexion Internet (quand cela est possible)

Ces ordinateurs seront installés dans la salle de consultation ou à tout autre endroit jugé propice par le Chef d'établissement et accessible aux élèves. Le projet élaborera avec le MEPSP une stratégie pour une reprise progressive par les institutions des frais d'internet.

R3A10 : Acquérir et distribuer des documents (livres techniques, livres de référence, documentations techniques)

Pour déterminer les documents (livres techniques, livres de référence, documentations techniques), l'Equipe d'exécution conjointe du projet travaillera avec les spécialistes de la Direction des programmes scolaires et du matériel pédagogique du Ministère de l'EPSP. La documentation à fournir tiendra compte, dans la mesure du possible, des modifications apportées aux programmes actuels selon l'évolution des travaux prévus sur le volet de l'amélioration des contenus de la formation dans ce projet. Une synergie sera recherchée entre le projet et la Commission interministérielle de l'ETFP pour la réalisation de cette activité.

R3A11 : Former deux gestionnaires de documentation par nouvelle école appuyée

Soixante gestionnaires de documentation (2 par nouvelle école appuyée) seront formés en 3 sessions organisées par regroupement dans 3 centres : Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi. Ces formations seront dispensées par une équipe de deux spécialistes en bibliothéconomie recrutés localement. Les deux gestionnaires de documentation seront les documentalistes de l'école. Cette formation, comme toutes les autres organisées dans le cadre de ce projet, seront ouvertes au personnel de la DETFP. Elles devront se dérouler dans un souci de rentabilité maximum et en visant la pleine capacité d'accueil.

Les frais de déplacement / voyages éventuels, d'hébergement et les per diem des participants et de formateurs seront pris en charge par le projet.

R3A12 : Former les formateurs à l'utilisation des équipements réhabilités et/ou acquis et à leur maintenance.

Ces formations seront dispensées, de préférence, par des formateurs belges de l'APEFE. Le projet signera un accord de partenariat avec l'APEFE dans ce sens. Ces formations seront ouvertes aux enseignants de nouvelles écoles bénéficiaires, à d'autres enseignants des filières concernées même si leurs écoles ne bénéficient pas de l'appui du projet, aux membres du personnel spécialisé de la DETFP et, selon le cas, aux enseignants des filières ayant bénéficié de l'appui de l'AETP1 et 2. Elles tiendront compte du calendrier scolaire de la RDC et fonctionneront en pleine capacité pour maximiser le nombre de bénéficiaires. Une identification des participants potentiels sera faite avant l'arrivée des formateurs par l'Equipe d'exécution conjointe du projet en collaboration avec la DETFP.

R3A13 : Assurer un appui minimal aux écoles ayant bénéficié de l'appui de l'AETP1 et 2

Cet appui sera assuré particulièrement en vue de la maintenance des équipements acquis et la possibilité de participer aux nouvelles formations organisées.

R3A14 : Médiatiser les inaugurations des écoles techniques réhabilitées et/ou équipées.

Afin d'assurer la visibilité de l'intervention et de la Coopération belge au développement, et la responsabilisation des bénéficiaires, l'Equipe d'exécution conjointe du projet invitera les autorités administratives et éducatives locales, les représentants des entreprises locales (FEC) et les organes de presses locaux aux inaugurations des écoles techniques réhabilitées et/ou équipées.

R4 : Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.

Pour la réalisation de ce résultat, une collaboration étroite est prévue l'APEFE (pour les référentiels des métiers) et la VVOB (pour les programmes scolaires). Pour assurer cette collaboration, le présent projet établira ensemble avec APEFE et VVOB un plan d'action conjointe pour améliorer le contenu de l'enseignement. Ce plan d'action conjointe tiendra compte de ce qui a déjà été réalisé auparavant et définira clairement les responsabilités de chaque intervenant. VVOB et APEFE seront aussi invités en tant qu'observateur à la SMCL.

Une concertation plus large aura également (et de préférence) lieu au sein de la plate-forme de concertation sur la politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle entre le gouvernement congolais, le secteur économique et les bailleurs dans l'ETFP (dont la création / appui est prévu dans l'activité R1A6).

R4A1 : Appuyer l'élaboration des référentiels des métiers et de formation.

Des référentiels des métiers sont en cours de réalisation par la Commission interministérielle de l'ETFP avec l'appui de l'APEFE. Le projet appuiera l'élaboration des référentiels des huit filières prioritaires. Cet appui devra permettre la production de ces référentiels prioritairement selon le calendrier du projet et ne pas retarder la réforme des programmes de l'ETFP basés sur lesdits référentiels produits pour les huit filières prioritaires.

R4A2 : Appuyer la réforme des programmes de l'ETFP dans les 8 filières retenues.

Le projet appuiera la Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique en vue de réformer les programmes des 8 filières prioritaires retenues : il s'agira de reproduire en nombre suffisant les programmes existant et de les distribuer à toutes les écoles du projet, de collecter les avis des formateurs, des encadreurs, et des inspecteurs sur ces programmes ainsi que leurs propositions de modification ; ainsi que de confronter ces propositions aux référentiels des métiers. La Direction concernée consultera les employeurs potentiels et les organismes spécialisés susceptibles d'apporter leur concours.

Le projet s'appuiera sur le travail de réactualisation des programmes scolaires de l'enseignement technique pour les filières de la section agricole que la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du MEPSA a déjà réalisé avec l'appui de la VVOB.

Les nouveaux programmes produits seront publiés et distribués en nombre suffisant aux 8 filières dans toutes les écoles du pays, y compris celles qui n'ont pas bénéficié de l'appui du projet.

Dans les nouveaux programmes, l'accent sera davantage mis sur la formation pratique et les stages en entreprise ou auprès de professionnelles.

Les personnes en charge de la révision et rédaction des programmes scolaires seront formées sur l'intégration des thèmes transversaux SIDA, environnement et genre dans les programmes scolaires de l'enseignement technique et la formation professionnelle.

R4A3 : Introduire expérimentalement quelques modules de nouvelles formations pour la rénovation des curricula.

Ce travail sera appuyé par le projet et effectué essentiellement par l'« unité formation-emploi » de chaque province éducationnelle et les professeurs chargés des travaux pratiques. Il s'agit de nouveaux modules dont la conception est pilotée par la Direction des programmes scolaires et du matériel didactique et qui répondent à l'évolution technologique dans les domaines d'études. Ces innovations devraient davantage venir du terrain. Un suivi sera assuré par l'Equipe d'exécution conjointe du projet. Une synergie sera recherchée entre le projet et la Commission interministérielle de l'ETFP pour la réalisation de cette activité.

R4A4 : Concevoir, acquérir, produire, diffuser et employer de nouveaux matériels didactiques.

Le projet appuiera la Direction des programmes et matériel pédagogique du Ministère de l'EPSP, qui pilote la conception en collaboration avec des enseignants utilisateurs, les matériels didactiques adaptés aux nouveaux programmes. Certains étudiants de l'ISPT, futurs formateurs, seront appuyés pour finaliser des travaux de fin de cycle orientés à cette question. Le projet travaillera en synergie avec la Commission interministérielle de l'ETFP pour la réalisation de cette activité.

R4A5 : Assurer la formation des formateurs notamment sur les nouveaux programmes élaborés.

Le projet recrutera une expertise externe spécialisée en ingénierie des formations notamment en vue de l'identification des besoins en formations des formateurs dans les huit filières prioritaires, la définition des plans de formations tant au niveau central que déconcentré en fonction des caractéristiques des enseignants en exercice, ainsi que l'élaboration de modules de formation des formateurs.

Les modules de formation de formateurs porteront en particulier sur les composantes techniques et pédagogiques des filières prioritaires retenues, à l'entrepreneuriat et à l'auto emploi, au suivi et à l'évaluation desdites formations. Une équipe nationale de pilotage de ces formations sera mise en place ; elle validera les modules de formation produits avec l'appui de l'expertise externe. Une synergie sera recherchée entre le projet et la Commission interministérielle de l'ETFP pour la réalisation de cette activité.

Ces formations s'organiseront en résidentiel dans chacune des trois pôles économiques du pays : Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi par regroupement des bénéficiaires. Les frais de consultance de l'expert en ingénierie des formations, les honoraires des formateurs spécialisés, les frais de déplacement/voyage des bénéficiaires, leurs per diem, ..., seront pris en charge par le projet.

R4A6 : Assurer la formation des inspecteurs de l'ETFP pour le suivi de la formation scolaire et l'évaluation des performances.

Les inspecteurs de l'ETFP seront recyclés pour assurer le suivi et l'évaluation de l'introduction des nouveaux programmes et des nouveaux équipements et matériels didactiques. Une procédure analogue à celle décrite au point précédent sera suivie pour cette activité.

R4A7 : Organiser, suivre et évaluer les stages en entreprise ou auprès de professionnels.

Le projet appuiera les unités « formation – emploi » afin d'identifier des lieux de stages et la préparation de ces stages avec des maîtres de stage. Les accompagnateurs en entreprises prendront en charge les élèves au cours de ces stages.

L'Equipe d'exécution conjointe du projet et la DETFP se concerteront avec les représentants des entreprises dès le début de ces stages en vue de leur organisation efficiente.

R5 : L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée.

R5A1 : Appuyer la réalisation d'une étude sous-sectorielle en vue (i) d'analyser les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises locales par province, (ii) identifier les nouveaux besoins de formation, (iii) établir une base de données sur le contexte économique de chaque province et (iv) déterminer les filières prioritaires par province.

Cette étude est préparatoire à la mise en œuvre de certaines activités de l'intervention. Ce bilan formation – emploi est au cœur du système d'information sur l'emploi et la formation. Elle se fera en consultation externe en associant l'ONEM à une équipe qualifiée nationale et/ou internationale ayant une expertise en économie de l'emploi, analyse des besoins et ingénierie de la formation, un statisticien de l'éducation avec équipe d'enquêteurs, un spécialiste en orientation scolaire et professionnelle, un gestionnaire de bases de données.

R5A2 : Installer et former une unité « Formation-Emploi » dans chaque province éducationnelle et la placer sous la responsabilité du Proved

L'approche consiste à former une équipe « formation – emploi » dans chacune des 30 provinces éducationnelles. Ces équipes composées de 3 à 5 personnes issues des corps des conseillers en orientation, conseillers pédagogiques, inspecteurs ou de professeurs expérimentés couvriront leur mandat par des animations dans des écoles / filières du projet.

R5A3 : Appuyer les unités « formation – emploi » dans leurs interventions au niveau des écoles (animations)

Un fonds d'appui à ces unités provinciales « formation – emploi » sera mis à disposition et libéré selon les besoins. Un plan d'intervention sera établi tant au niveau national que provinciaux pour les animations de ces unités au niveau des écoles. Deux animations par mois dans une école semblent indiquées.

R5A4 : Organiser des « Journées des métiers » pour faire découvrir aux apprenants les débouchés offerts par leur formation grâce à la collaboration d'entrepreneurs

Le projet donnera les moyens aux écoles / filières appuyées afin d'organiser des « Journées métiers ». Il s'agira d'inviter les professionnels de métiers auxquels conduisent des filières appuyées afin d'aiguiser l'intérêt des élèves à ces débouchés. Des documentaires et documents relatifs aux débouchés des filières prioritaires pourront être acquis par le projet et être diffusés à cette fin dans les écoles sélectionnées.

R5A5 : Organiser des visites d'entreprises

Le projet donnera les moyens aux écoles / filières appuyées afin d'organiser des visites en entreprise : visites d'ateliers, de services comptabilité, de la gestion, de la maintenance des outils, etc. Ces visites permettront une comparaison entre le secteur formel et non formel, un éveil de l'entrepreneuriat, ... Le projet acquerra des documentaires qu'il projettera dans des villes où les infrastructures industrielles ou entrepreneuriales sont réduites ou inexistantes.

R5A6 : Informer et impliquer les opérateurs économiques (Fédération des Entreprises, ONEM, Ministères, ...) dans les formations scolaires

Le projet sollicitera des avis des opérateurs économiques sur les programmes scolaires afin d'apporter des correctifs dans les curricula des filières. Leurs conseils permettront éventuellement de concevoir de nouveaux modules expérimentaux dans les curricula des filières retenues.

R6 : Les écoles appuyées génèrent de revenus.

R6A1 : Former les gestionnaires des écoles à appuyer aux activités génératrices de revenus et à la gestion transparente.

Le projet supportera la formation de deux gestionnaires par nouvelle école appuyée. Cette formation portera notamment sur la comptabilité, le management et le marketing. Ces gestionnaires devront produire un rapport financier chaque trimestre sur les rentrées et les dépenses.

R6A2 : Inciter les écoles appuyées à réaliser des travaux payants pour des tiers.

Les unités formation – emploi aideront les écoles appuyées à mettre sur pied des projets viables et entrant dans le cadre de la formation des élèves, sans créer une concurrence déloyale avec le secteur formel et non formel.

R6A3 : Faire participer les apprenants et leurs encadreurs aux réhabilitations.

Le projet soutiendra la formation pratique des élèves en les associant avec leurs encadreurs à l'exécution de certains travaux de réhabilitation de leur école pendant les vacances. Un pourcentage des montants payés sera remis à l'école.

R6A4 : Inciter les écoles appuyées à louer des espaces des ateliers.

Le projet incitera les écoles à mettre à la disposition des tiers, des espaces d'atelier moyennant un paiement pour l'utilisation des machines. Les responsables des ateliers et le Chef d'établissement veilleront à la bonne utilisation des machines et à la bonne répartition des frais récurrents et de maintenance.

R6A5 : Dispenser des modules de formation aux candidats apprenants de la périphérie d'écoles appuyées.

Les formateurs des écoles appuyées seront incités par le projet à élaborer de modules de formation payants gérés dans le but de l'autofinancement pour permettre aux apprenants potentiels de la périphérie de l'école d'améliorer leurs connaissances dans des domaines divers comme le dépannage TV, les installations électriques domestiques, etc.

R6A6 : Inciter les écoles appuyées à vendre des produits fabriqués par les apprenants.

Le projet encouragera toute action permettant aux établissements de vendre les produits fabriqués par les apprenants pendant les séances d'atelier. Une partie de ces fruits de ces ventes permettront à l'école de s'autofinancer. L'unité d'autofinancement fera rapport à l'Equipe d'exécution conjointe du projet dans ce domaine.

3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

3.4.1 Indicateurs de l'objectif spécifique

- Dans les écoles et les filières concernées, le nombre de diplômés A2 et A3 a augmenté de 40 % au moins à la fin du projet (y compris dans les écoles des deux 1ères phases du projet).
- Le taux d'employabilité de diplômés A2 et A3 en entreprises ou en auto emploi a augmenté de 50 % au moins à la fin du projet pour les 8 filières retenues.
- Les personnels éducatifs visés par le projet sont fonctionnels et opérationnels à la fin du projet.
- Nombre d'écoles du projet réhabilitées et équipées.
- Le nombre de postulants et d'inscrits dans les filières et les écoles concernées a augmenté de 10 % par an.
- Le nombre d'exercices pratiques est en augmentation après la réception du matériel et ceux-ci sont conformes au programme en vigueur.

Moyens de vérification

- Rapports trimestriels et annuels de chaque établissement.
- Enquête en début, à mi-parcours, et en fin du projet.
- Rapport annuel de la Direction de l'ETFP

- Rapports annuels du projet.
- Rapport de l'I.G.A./ETFP.
- Comparaison avec les écoles non assistées.
- Enquête sur la perception de la qualité auprès des entrepreneurs.

3.4.2 Indicateurs R1 : La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP est améliorée

- Toutes les écoles organisant l'ETFP sont répertoriées par province et leurs caractéristiques connues (nombre d'enseignants, d'élèves, bancs-pupitres, etc.).
- Les opportunités socioéconomiques de chaque province sont identifiées.
- Les filières à organiser dans chacune des provinces selon ses opportunités socio-économiques sont déterminées.
- Une carte scolaire prospective du sous-secteur ETFP est établie.
- Élaboration des TdR, choix prestataire(s), mise en œuvre ;
- Implication effective des acteurs significatifs (écoles, entreprises, cadre institutionnel ETFP et autres ministères concernés).

Moyens de vérification

- Termes de référence de mission de(s) consultant(s) ;
- Rapports de mission de(s) consultant(s).
- Rapports de missions sur les opportunités socio-économiques par province.
- Effectivité d'une carte scolaire prospective.
- Conclusions et recommandations en vue de renforcer les capacités institutionnelles.
- Une note stratégique existe ainsi qu'un plan pluriannuel de développement du sous-secteur.

3.4.3 Indicateurs R2 : L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société – un accent particulier est mis sur l'accès et la participation équitable

À la fin du projet :

- une stratégie de communication est développée la première année et déclinée en plans d'action annuels.
- les activités prévues dans la stratégie de communication et les plans d'action annuels ont été menés dans les délais prévus
- La stratégie d'évaluation est évaluée sur base des indicateurs suivants :
 - x % de jeunes en plus se sont inscrits dans les filières P et T
 - x % des parents (tuteurs) connaissent les possibilités d'emploi sur lesquelles débouchent les filières
 - au moins x% des élèves inscrits sont des filles
- La rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « Formation, professionnalisation et emploi » de la Commission interministérielle de l'ETFP ont été appuyées.

Moyens de vérification

- Rapports annuels du projet.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours.

- Evaluation de la stratégie de communication

3.4.4 Indicateurs R3 : Réhabilitation et équipement des ateliers, salles des travaux pratiques et locaux de documentation pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.

À la fin du projet :

- Au moins 30 ateliers réhabilités dans les nouvelles écoles appuyées.
- Au moins 80% d'équipements livrés ou réhabilités par le projet sont fonctionnels, utilisés et entretenus.
- Au moins 60% d'écoles appuyées consomment et renouvellent régulièrement les matières d'œuvre.
- Nombre d'écoles ayant participé aux réhabilitations.
- Au moins 60% d'apprenants trouvent leur environnement scolaire meilleur que par rapport à leur entrée dans l'établissement.
- Présence de nouveaux équipements et de matière d'œuvre.
- Au moins 80% d'apprenants emploient régulièrement les équipements.
- Au moins 80% de matériels didactiques disponibles sont exploités pédagogiquement.
- Nombre de locaux réhabilités comme salle de documentation et de lecture.
- Au moins 80% de gestionnaires prévus sont formés et en fonction

Moyens de vérification

- Enquêtes en début, à mi-parcours et en fin de projet
- Rapports annuels du projet.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours.

3.4.5 Indicateurs R4 : Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.

À la fin du projet :

- Les 8 référentiels des métiers et de formation sont élaborés.
- Au moins 4 modules de nouvelles formations ont été introduits expérimentalement.
- Au moins 20 nouveaux matériels didactiques ont été élaborés, acquis ou produits et diffusés.
- Au moins 300 formateurs des formateurs ont été formés aux nouveaux programmes.
- Au moins 100 inspecteurs ont été formés.
- Au moins 80% des diplômés des écoles appuyées ont suivi un stage professionnel.
- Les programmes scolaires des filières appuyées sont élaborés, distribués et employés à toutes les écoles.
- Existence d'un accord-cadre avec l'APEFE ou autres partenaires intervenants dans les formations.

Moyens de vérification

- Rapports d'évaluation des formations.
- Rapports annuels du projet.
- Rapports d'inspections.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours.

3.4.6 Indicateurs R5: L'amélioration de l'adéquation formation - emploi

- L'unité « Formation-Emploi » est installée et elle est opérationnelle dans chaque province éducationnelle.
- Les besoins en formations diverses sont analysés et identifiés.
- Une base de données d'offres d'emplois existe et elle est régulièrement utilisée pour faire rencontrer l'offre et la demande.

En fin de l'intervention,

- Au moins 4 nouveaux modules ont été définis et expérimentés.
- Au moins 80% des diplômés ont suivi au moins un stage en entreprise ou auprès de professionnels.
- Au moins 4 « Journées des métiers » ont été organisées dans 80% des écoles appuyées.
- Au moins 4 visites d'entreprises ont été organisées par école appuyée.
- Au moins 4 interventions dans la formation par des entrepreneurs /artisans ont été réalisées dans 80% des écoles appuyées.
- Au moins 20 contacts avec les opérateurs économiques ont été établis.
- L'employabilité des diplômés a augmenté de 40% au moins.

Moyens de vérification

- Rapports annuels des unités "Formation -Emploi".
- Enquêtes en début, à mi-parcours et en fin du projet.
- Rapports annuels du projet.
- Conclusions et recommandations en vue d'améliorer l'adéquation formation-emploi.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours.
- Rapports d'activités et données statistiques tenus par les écoles

3.4.7 Indicateurs R6 : Activités génératrices de revenus

- La comptabilité de chaque école décrit semestriellement la situation des rentrées et sorties financières.
- Les rentrées financières propres sont en progression de 20% au moins d'une année sur l'autre dans les filières concernées.
- Au moins 4 modules de formation payants sont élaborés.
- Tous les membres principaux (y compris le représentant des parents d'élèves) de la direction scolaire sont au courant des rentrées et des sorties financières de l'école soutenue.
- Une augmentation d'au moins 20% d'apprenants extérieurs ayant payé pour un module de formation.

Moyens de vérification

- Rapports financiers des écoles.
- Rapports administratifs des écoles.
- Rapports annuels du projet.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours.

3.5 HYPOTHÈSES

Objectif spécifique

- Garantie minimum de paix, de sécurité et de stabilité politique sur toute l'étendue du pays.
- Absence de troubles sociaux prolongés dans les écoles appuyées.
- Pas de pillage ni de vol des biens scolaires.
- Volonté ministérielle forte et explicite de restructurer l'organisation de l'ETFP et de coordination avec d'autres ministères et concernés principaux (e.a. que la commission interministérielle puisse assumer son rôle pleinement).
- Augmentation progressive du budget de l'ETFP dans le budget global de l'État.

R1 : Gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP

- Volonté ministérielle forte et explicite de restructurer l'organisation de l'ETFP et de coordination avec d'autres ministères et concernés principaux (e.a. que la commission interministérielle puisse assumer son rôle pleinement).
- Volonté ministérielle forte et explicite de restructurer les programmes scolaires de l'ETFP.
- Augmentation progressive du budget de l'ETFP dans le budget global de l'État.
- Volonté politique de disposer des statistiques fiables et à jour sur le sous-secteur ETFP.

R2 : L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société

- Les Associations d'Anciens et de Parents s'intéressent à l'action.
- Les politiques continuent à considérer que la formation technique et professionnelle est essentielle au développement économique du pays.
- Les Conseillers d'Orientation scolaire exercent effectivement leur mandat.

R3 : Réhabilitation / équipement des ateliers, des salles de travaux pratiques et des locaux de documentation pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.

- Les entrepreneurs travaillent dans des conditions minimales de sécurité (pour les stages pratiques).
- Les entrepreneurs sont fiables et solvables.
- Les fabricants disposent encore des pièces de rechange.
- Le personnel du projet et les contrôleurs de travaux visitent sans contraintes administratives ou militaires les écoles.
- L'eau et l'électricité sont disponibles dans la majorité des écoles.
- Des moyens de transport aériens sûrs sont disponibles pour se rendre dans les provinces éducationnelles éloignées.
- La sécurité des biens et des personnes est assurée dans toutes les provinces de la RDC.

R4 : Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.

- Salaires régulièrement payés et amélioration progressive de leurs montants.
- Recrutement rigoureux.
- Recyclage valorisant pour la carrière.
- Réactivation des primes des Inspecteurs.
- Formation technique et pédagogique initiale renforcée.

R5 : Amélioration de l'adéquation formation - emploi.

- Accroissement de la demande en main-d'œuvre qualifiée.
- Sensibilisation permanente parmi les acteurs principaux de l'adéquation formation/emploi.
- Acceptation des écoles concernées comme base à l'expérimentation des curricula à rénover.

R6 : Activités génératrices de revenus.

- Viabilité minimale économique et technique des ateliers ;
- Bonne gestion initiale des rentrées financières ;
- Pouvoir d'achat minimal pour les formations et les services dans l'environnement direct des écoles.

3.6 RISQUES

3.6.1 Risques liés à la mise en œuvre

- Le risque d'instabilité politique de la RDC, particulièrement dans ses provinces de l'Est.
- Le risque d'instabilité au niveau ministériel et au niveau des chefs d'établissement des écoles appuyées.
- Le processus de décentralisation pourrait rapporter d'importants bénéfices dans l'amélioration de la prestation des services publics et dans l'accroissement de la responsabilité politique. Néanmoins, le processus comporte également des risques considérables étant donné les contraintes de capacité au niveau provincial et local.

3.6.2 Risques liés à la gestion

- La multiplicité des actions : Le projet comporte des centaines d'actions individuelles qui devront être contractualisées et reliées entre elles selon un planning précis, mais qui est soumis à des multiples aléas et changements. Seule une gestion rigoureuse qui reste consciente à tout moment de l'objectif du projet et des résultats à atteindre pourra assurer la cohérence des actions individuelles et les rendre productives dans leur ensemble.
- Le Coordinateur national de l'intervention, par ailleurs Cadre du Ministère de l'EPSP, à mi-temps sur le projet, risque soit de donner tout son temps aux activités du projet et négliger sa fonction au Ministère, soit l'inverse.
- La coordination et l'intégration dans le grand secteur de l'éducation et de la formation : Le projet devra s'intégrer dans le processus de développement et d'expansion massive du secteur de l'éducation et de la formation, montrer son existence et faire preuve de sa compétence. Le plus grand risque ici est que l'équipe d'exécution conjointe du projet agisse en tant que « cavalier seul ». Elle devra agir en concertation avec les autres sous-secteurs et prendre des initiatives qui dépassent les limites de leur mandat étroit du sous-secteur. Pour atteindre ses objectifs, elle devra se faire des alliés, surtout dans le secteur économique, mais aussi au sein des populations bénéficiaires. Pour atténuer ce risque, le projet appuiera la mise en place d'une plate-forme de concertation en ETFP.

3.6.3 Risques liés à l'efficacité

- Les grèves intermittentes des enseignants dans les écoles de l'intervention suite à la démotivation due à entre autre : rémunérations financières insuffisantes, retard dans le

paiement des salaires, rabatement sans motif valable du barème salarial mensuel, non considération de l'avancée en grade, absence non justifiée de certains enseignants dans les listings de paie...

- L'autonomie de gestion des écoles techniques est limitée.
- Le manque d'initiative d'entrepreneuriat des jeunes diplômés, le secteur privé n'étant pas assez développé et/ou intéressé par l'ETFP.
- La dévalorisation de la fonction enseignante et l'insécurité sociale professionnelle de l'enseignant entraînant la perte de la vocation enseignante et la fuite de cerveaux.
- La sous-qualification d'un bon nombre d'enseignants. Un niveau trop bas de qualification des enseignants conduisant à un manque de pré-requis pour suivre efficacement les formations organisées par le projet ;
- L'absence d'une politique continue de promotion et de déploiement du personnel éducatif.
- L'inadaptation des programmes de formation aux réalités et aux besoins du pays ainsi qu'à l'évolution de la science et de la technologie.
- Le chevauchement entre projets : il faut que les partenaires qui apportent d'autres appuis à l'enseignement technique et la formation professionnelle se concertent pour assurer la cohérence et la complémentarité.

3.6.4 Risques liés à la durabilité

- La durabilité des interventions est garantie par l'implication des partenaires ministériels ainsi que par l'absence de toute forme de substitution. L'appropriation du projet par les partenaires et les bénéficiaires est rassurée par leur implication. Cette implication se justifie par le fait que tous les partenaires concernés ont pris part à la signature et l'approbation de la fiche technique et de termes de références de la formulation du projet.
- Substitution par l'assistance technique : Il existe également un risque réel de substitution par l'Assistance Technique. L'accent doit être mis sur le transfert des connaissances et du savoir-faire. Un bon ancrage du projet au sein du ministère de l'EPSP (dans la Direction de l'ETFP) et une implication importante des personnels enseignants sont des conditions indispensables pour en assurer la pérennité. Avec l'idée que les tâches assumées par les assistants techniques seront prises en charge par un ou des cadres de l'EPSP.
- Le soutien politique des autorités locales est une autre source de garantie de durabilité. En effet, lors de briefings de la mission de formulation, plusieurs personnalités politiques ont été rencontrées à Kinshasa, comme dans les provinces. Elles ont toutes bien accueilli l'objectif principal du projet.
- L'un des points essentiels du projet est le renforcement des capacités des services et des ressources humaines impliquées dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Ce renforcement de capacité est le gage d'une continuité dans le temps des acquis du projet.
- La réhabilitation des ateliers et la formation des gestionnaires des écoles devraient permettre une meilleure sécurisation des équipements.
- Les activités génératrices de revenus à mettre en place par les écoles (dans l'idée d'ouvrir les ateliers appuyés au public) devraient permettre aux écoles de générer des fonds leur permettant d'assurer la maintenance et le renouvellement des équipements, donc d'assurer la durabilité des investissements faits par l'intervention.
- La précarité du marché de l'emploi. Les emplois dans le secteur formel de l'économie sont peu nombreux.

3.6.5 Risques fiduciaires

- Le risque fiduciaire lié à la gestion de l'intervention est très réduit vu sa modalité de gestion en régie, le principe de la double signature et l'appui et contrôle que pourra exercer le PFMT de la RR CTB à Kinshasa. La réglementation belge des marchés publics sera d'application pour toute activité confiée à un tiers. Les contrats seront établis par la CTB qui en assurera le suivi et le contrôle des dépenses.
- Un risque se situe dans les taux de change Euro/dollars/franc congolais. Jusque maintenant, l'évolution des taux joue dans l'avantage des projets émanant de(s) pays de l'Union européenne et donc de la Belgique. Un risque existe que les taux baissent considérablement et qu'on doive revoir à la baisse les activités de réhabilitation. Ce risque est difficile à évaluer et impossible à parer.

3.7 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE

Les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet sont énumérés ci-dessous. L'ancrage du projet est schématisé dans l'institutiogramme de l'intervention qui se trouve en annexe 7.4. du présent DTF.

- La Direction de l'ETFP du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel qui en est le maître d'ouvrage.
- Le Secrétariat Général du MEPSP.
- L'Inspection Générale (chargée de l'ETFP pour le suivi des formations scolaires et l'évaluation des performances des élèves).
- La Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique qui sera associée à l'amélioration des contenus de formations.
- La Direction de la Planification et des Statistiques scolaires.
- La division nationale orientation scolaire et professionnelle.
- La Division adaptation technique et pédagogique.
- Les Établissements d'ETFP dont les filières bénéficieront de l'appui du projet.
- Les autres Ministères impliqués dans la formation professionnelle (Santé Publique ; Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ; Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; Enseignement Supérieur et Universitaire ; Jeunesse et Sports)
- L'APEFE pour le résultat 1 (stratégie de l'ETFP, plate-forme de concertation), résultat 3 (formation des formateurs) et résultat 4 (référentiels de métiers), et à travers la commission interministérielle de l'ETFP pour le résultat 5 (adéquation formation-emploi).
- VVOB pour le résultat 1 (stratégie de l'ETFP, plate-forme de concertation), 3 (formation des formateurs) et 4 (programmes scolaires pour filières agriculture générale et vétérinaire, et éventuellement d'autres dans un futur proche), et pour résultat 5 (adéquation formation-emploi pour filières agriculture générale et vétérinaire).
- La commission interministérielle de l'ETFP.
- Les Proveds & sous-Proveds.
- La Coopération Technique Belge (CTB) à Kinshasa (PFMT gouvernance / éducation).
- La SMCL qui assume les fonctions d'un Comité de pilotage de l'intervention.
- L'équipe d'exécution conjointe du : Elle est en charge de l'exécution de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre et avec le budget du projet.
- Une collaboration étroite entre le projet Appui Institutionnel au MEPSP de la CTB et le présent projet est prévu pour la réalisation du résultat 1.

4. RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1.1 Contribution de la Belgique

Le budget total de l'intervention s'élève à 6 millions d'EUROS. Ce montant représente la Contribution belge. Les besoins identifiés dans le sous-secteur ETFP étant immenses, les ressources complémentaires de la coopération belgo-congolaise prévues dans la programmation pour la période 2009-2010 seront requis en vue, notamment d'augmenter le nombre d'écoles bénéficiaires à travers tout le pays et/ou le nombre de filières appuyées et /ou à travers entre autres une formation approfondie du corps enseignant dans les écoles visées. L'Equipe d'exécution conjointe du projet et la SMCL devront s'y prendre à temps pour solliciter cette rallonge budgétaire indispensable.

La contribution belge couvre toutes les dépenses prévues dans les grandes rubriques du budget :
Il est prévu des lignes budgétaires pour entre autres :

- équipements pour le niveau central de l'ETFP ;
- appui au fonctionnement des services centraux et provinciaux impliqués à l'ETFP ;
- amélioration de contenu de l'ETFP ;
- frais de suivi-évaluation au niveau central et provincial (transport, frais de mission) ;
- formation ;
- Investissement pour réhabilitation et construction ;
- Investissement pour équipement ;
- campagne de sensibilisation ;
- différentes études à réaliser (carte scolaire, analyse institutionnelle, adéquation formation-emploi) ;
- frais de fonctionnement de la DETFP et la gestion du projet. ;
- Assistance technique nationale et internationale ;
- Suivi et évaluation du projet.

Le budget de l'intervention est repris ci-dessous (4.1.3).

4.1.2 Contribution de la RDC

La contribution de la partie congolaise a été estimée à 400.000 Euros. Elle concerne :

- la mise à disposition de bureaux de l'Equipe d'exécution conjointe du projet ;
- le règlement des droits de douanes et taxes d'importations sur les équipements (environ 8,15% de la valeur des biens importés) ;
- le règlement des droits de douane et taxes d'importations sur les documentations (livres, CD, DVD...) qui s'élèvent à 24,3% de la valeur des importations ;
- la participation des personnels éducatifs dans les différentes activités.

4.1.3 Budget de l'intervention

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	Améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC ainsi que l'adéquation formation – emploi dans 8 filières prioritaires : mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative, agricole, vétérinaire et électronique.				4.277.900	71%	1.024.600	1.609.600	1.195.600	448.100
A	01	<i>La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP est améliorée.</i>			636.400	11%	314.100	184.100	99.100	39.100
A	01	01	Élaborer une carte scolaire dressant l'état des lieux du sous-secteur de l'ETFP	Régie	60.000		60.000	0	0	0
A	01	02	Réaliser une 'analyse des capacités institutionnelles de l'ETFP	Régie	30.000		30.000	0	0	0
A	01	03	Améliorer les conditions de travail des Services centraux et provinciaux impliqués dans l'ETFP .	Régie	130.000		90.000	20.000	10.000	10.000
A	01	04	Appui / Consommables DETFP	Régie	14.400		3.600	3.600	3.600	3.600
A	01	05	Mettre en œuvre un programme de formation pour le personnel administratif, technique et de gestion des Services centraux et provinciaux de l'ETFP.	Régie	197.000		73.000	88.000	33.000	3.000
A	01	06	Appuyer le SIGE (EMIS) pour l'élaboration et la publication de l'annuaire statistique scolaire et d'une brochure des principaux indicateurs de l'ETFP.	Régie	185.000		52.500	57.500	52.500	22.500
A	01	07	Appuyer l'élaboration d'une politique sous-sectorielle de l'ETFP et la mise en place d'une plate-forme pour l'ETFP	Régie	20.000		5.000	15.000	0	0
A	02	<i>L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société</i>			155.000	3%	40.000	40.000	37.500	37.500
A	02	01	Appuyer la rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « <i>Formation, professionnalisation et emploi</i> » de la Commission interministérielle de l'ETFP.	Régie	20.000		5.000	5.000	5.000	5.000
A	02	02	Mener une campagne nationale de sensibilisation sur l'importance de l'ETFP et l'accès équitable	Régie	135.000		35.000	35.000	32.500	32.500
A	03	<i>Les ateliers, les salles de travaux pratiques et les locaux de documentation technique sont réhabilités et équipés pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.</i>			2.650.500	44%	473.000	904.000	950.500	323.000
A	03	01	Sélection de 30 nouvelles écoles et détermination des filières à appuyer au sein de ces écoles.	Régie	15.000		15.000	0	0	0
A	03	02	Identifier les besoins en matière de réhabilitation et d'équipement dans les nouvelles écoles à appuyer.	Régie	20.000		20.000	0	0	0
A	03	03	Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie participative des réhabilitations.	Régie	15.000		5.000	5.000	5.000	0
A	03	04	Réhabiliter au moins 30 ateliers et 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles retenues.	Régie	300.000		50.000	150.000	75.000	25.000

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	03	05	Équiper au moins 30 ateliers et 30 salles de travaux pratiques dans 30 écoles.	Régie	1.750.000		250.000	500.000	750.000	250.000
A	03	06	Fournir les matières d'œuvre correspondant à l'équipement et nécessaires aux exercices pratiques.	Régie	45.000		7.500	22.500	7.500	7.500
A	03	07	Réhabiliter une salle de documentations et une salle de consultation dans chaque nouvelle école appuyée.	Régie	150.000		50.000	50.000	40.000	10.000
A	03	08	Installer 3 ordinateurs par nouvelle école appuyée avec connexion Internet (quand cela est possible).	Régie	121.500		30.000	60.000	21.500	10.000
A	03	09	Acquérir et distribuer des documents (livres techniques, livres de référence, documentations techniques).	Régie	90.000		15.000	60.000	15.000	0
A	03	10	Former deux gestionnaires de documentation par nouvelle école appuyée.	Régie	30.000		10.000	20.000	0	0
A	03	11	Former les formateurs à l'utilisation des équipements réhabilités et/ou acquis et à leur maintenance.	Régie	90.000		15.000	30.000	30.000	15.000
A	03	12	Assurer un appui minimal aux 33 écoles ayant bénéficié de l'appui de l'AETP1 et AETP2.	Régie	16.500		4.000	4.000	4.000	4.500
A	03	13	Médiatiser les inaugurations des écoles techniques réhabilitées et/ou équipées.	Régie	7.500		1.500	2.500	2.500	1.000
A	04	<i>Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.</i>			550.000	9%	91.000	375.000	72.000	12.000
A	04	01	Appuyer l'élaboration des référentiels des métiers et de formation.	Régie	96.000		48.000	48.000	0	0
A	04	02	Appuyer la réforme des programmes de l'ETFP dans les 8 filières retenues.	Régie	200.000		25.000	150.000	25.000	0
A	04	03	Formation sur l'intégration des thèmes transversaux SIDA, environnement et genre dans les programmes scolaires	Régie	10.000		10.000	0	0	0
A	04	04	Introduire expérimentalement quelques modules de nouvelles formations pour la rénovation des curricula.	Régie	12.000		0	4.000	4.000	4.000
A	04	05	Concevoir, acquérir, produire, diffuser et employer des nouveaux matériels didactiques.	Régie	30.000		5.000	10.000	10.000	5.000
A	04	06	Assurer la formation des formateurs notamment sur les nouveaux programmes élaborés.	Régie	145.000			145.000		
A	04	07	Assurer la formation des inspecteurs de l'ETFP pour le suivi de la formation et l'évaluation des performances.	Régie	45.000		0	15.000	30.000	0
A	04	08	Organiser, suivre et évaluer les stages en entreprise ou auprès de professionnels.	Régie	12.000		3.000	3.000	3.000	3.000

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	05	<i>L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée.</i>			256.000	4%	106.500	76.500	36.500	36.500
A	05	01	une étude sous-sectorielle en vue (i) d'analyser les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises locales par province, (ii) identifier les nouveaux besoins de formation, (iii) établir une base de données sur le contexte économique de chaque province et (iv) déterminer les filières prioritaires par province.	Régie	50.000		50.000	0	0	0
A	05	02	Installer et former une unité « Formation-Emploi » au sein du corps des inspecteurs de chaque province éducationnelle.	Régie	60.000		20.000	40.000	0	0
A	05	03	Appuyer cette unité dans ses interventions au niveau des écoles (animations).	Régie	90.000		22.500	22.500	22.500	22.500
A	05	04	Organiser des « Journées des métiers ».	Régie	36.000		9.000	9.000	9.000	9.000
A	05	05	Organiser des visites d'entreprises.	Régie	12.000		3.000	3.000	3.000	3.000
A	05	06	Informier et impliquer les opérateurs économiques dans les formations.	Régie	8.000		2.000	2.000	2.000	2.000
A	06	<i>Les écoles appuyées génèrent de revenus.</i>			30.000	1%	0	30.000	0	0
A	06	01	Former les gestionnaires des écoles à appuyer aux activités génératrices de revenus et à la gestion transparente.	Régie	30.000		0	30.000	0	0
X	Réserve budgétaire				84.400	1%	21.100	21.100	21.100	21.100
X	01	<i>Réserve budgétaire</i>			84.400	1%	21.100	21.100	21.100	21.100
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	Régie	84.400		21.100	21.100	21.100	21.100
Z	Moyens généraux				1.637.700	27%	469.550	397.050	374.050	397.050
Z	01	<i>Frais de personnel</i>			1.288.800	21%	322.200	322.200	322.200	322.200
Z	01	01	Assistant technique	Régie	600.000		150.000	150.000	150.000	150.000
Z	01	02	Staff national	Régie	688.800		172.200	172.200	172.200	172.200
Z	02	<i>Investissements</i>			95.500	2%	95.500	0	0	0
Z	02	01	Véhicules	Régie	60.000		60.000	0	0	0
Z	02	02	Equipement bureau	Régie	18.000		18.000	0	0	0
Z	02	03	Equipement IT + data projecteur	Régie	17.500		17.500	0	0	0
Z	03	<i>Frais de fonctionnement</i>			79.400	1%	19.850	19.850	19.850	19.850
Z	03	01	Consommables UGP	Régie	14.400		3.600	3.600	3.600	3.600
Z	03	03	Carburant + entretien de 3 véhicules	Régie	33.600		8.400	8.400	8.400	8.400
Z	03	04	Télécommunications (Internet + 4 téléphones): UGP	Régie	16.800		4.200	4.200	4.200	4.200
Z	03	05	Télécommunications (Internet + 2 téléphones): DETFP	Régie	9.600		2.400	2.400	2.400	2.400
Z	03	06	Autres frais de fonctionnement	Régie	5.000		1.250	1.250	1.250	1.250
Z	04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>			174.000	3%	32.000	55.000	32.000	55.000
Z	04	01	Frais de suivi du projet par équipe mixte UGP + DETFP (Mission terrain, exécution) et SMCL	Régie	100.000		25.000	25.000	25.000	25.000
Z	04	02	Evaluations externes (à mi-parcours + finale)	Régie	60.000			30.000		30.000
Z	04	03	Audit local	Régie	14.000		7.000		7.000	
TOTAL					6.000.000	100%	1.515.250	2.027.750	1.590.750	866.250

4.2 RESSOURCES HUMAINES

Équipe du projet

- 1 Assistant Technique International (ATI) (recruté par la CTB, financé par le projet) ;
- 1 Coordinateur national (Cadre du Ministère détaché à mi-temps sur le projet qui perçoit une prime¹⁹ du projet pour cette fonction) ;
- 1 Expert national en ETFP, attaché à l'Assistant technique (recruté par la CTB, financé par le projet) ;
- 1 Expert national spécialiste en équipements scolaires et construction (Cadre du Ministère de l'EPSP, financé par le projet) ;
- 1 Expert national pédagogue, spécialiste de l'appui institutionnel et de la formation des formateurs (Cadre du Ministère de l'EPSP, financé par le projet).

Personnel d'appui

- 1 Secrétaire / Caissier ;
- 1 Comptable ;
- 2 Chauffeurs (1 pour la DETFP et 1 pour l'AT).

Les Termes de Références des ressources humaines se trouvent en annexe 7.3. du présent DTF.

Volontaire de la coopération belge (SVCD)

La coopération belge examinera au début de l'intervention la possibilité d'engager un volontaire du SVCD – Service Volontaire de la Coopération au Développement de la coopération belge²⁰. Le profil idéal sera un licencié en information et communication (ou équivalent), et qui appuie le projet à établir et à lancer la stratégie de communication sur base d'études d'impact des différents médias congolais sur les publics-cibles. La mise à disposition et le fonctionnement d'un volontaire du SVCD ne sont pas financés par le projet, mais par des budgets spécifiques gérés par la CTB.

4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

Les biens du projet AETP 2 seront transférés au projet AETFP. L'inventaire du matériel qui équipe les bureaux du projet AETP 2 se trouve en annexe 7.6. du présent DTF. Comme certains de ces équipements datent encore du projet AETP 1 (comme les PC et les tables), et parce que le présent projet nécessite un matériel additionnel pour pouvoir mener à bien les activités, il est prévu d'acheter les équipements suivant :

Pour l'équipe d'exécution conjointe du projet :

- 1 Véhicule 4 x 4 ;
- 3 PC ;
- Mobiliers de bureau ;

¹⁹ Selon le système des primes en vigueur à la CTB RDC.

²⁰ Le Service Volontaire de la Coopération au Développement (SVCD) de la coopération belge a été mis sur pied pour permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans la coopération. Encadrés par un coach, les volontaires plongent directement dans la vie d'un projet de la CTB.

- 1 data projecteur pour les formations.

Pour la Direction de l'ETFP :

- 1 Véhicule 4 x 4 ;
- 5 PC pour les bureaux de la DETFP ;
- 1 Imprimante laser gros tirage (réseau) ;
- 1 Imprimante couleur pour travaux spécifiques ;
- 1 photocopieuse « gros tirage » ;
- Mobiliers des bureaux.

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 CADRE LÉGAL

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet d'« Appui à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle - AETFP » signée entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo à l'issue du processus de formulation du projet.

Le présent Dossier Technique et Financier (DTF), établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

Conformément aux procédures de la Coopération belge en vigueur en République Démocratique du Congo, le projet sera mis en œuvre en régie par la CTB en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires concernés et, plus particulièrement, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP), à travers sa Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui est en charge du projet au sein du Ministère. Une implication importante de cette Direction dans toutes les activités du projet sera sollicitée notamment dans l'exécution et le suivi-évaluation du projet en vue d'assurer le transfert des compétences et la durabilité à terme.

5.3 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

5.3.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la Convention Spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL). Celle-ci assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du DTF sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

Attributions

La SMCL aura comme attributions de :

- Mettre en place les structures d'exécution du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du projet ;
- Approuver les programmes d'activités semestriels du projet et les budgets y afférents ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du DTF, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Formuler des recommandations et des décisions aux autorités compétentes des deux Parties en vue d'atteindre l'objectif spécifique du projet ;

- Résoudre, tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toute mesure d'encouragement ou de corrections nécessaires ;
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

Composition de la SMCL

- Le représentant du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP), Président de la SMCL ;
- Le représentant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale ;
- Le représentant du Ministère du Plan ;
- Le Directeur de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle au Ministère de l'EPSP ;
- Le représentant résident de la CTB ou son délégué.

Selon l'agenda de la réunion de la SMCL, toute autre personne susceptible d'apporter une contribution spécifique au projet peut être invitée en qualité d'observateur ou d'expert (tel qu'un représentant de la FEC, du VVOB, de l'APEFE, de la Commission Interministérielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ...).

Mode de fonctionnement

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique. Il est officiellement approuvé lors de la première réunion de la SMCL du projet ;
- La SMCL est convoquée et présidée par le représentant du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) ou par son délégué ;
- La SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son Président ou de façon extraordinaire à la demande d'un des membres ;
- Elle prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres présents ;
- La SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture ;
- Le secrétariat de la SMCL est assuré par la direction du projet.

5.3.2 Equipe d'exécution conjointe du projet

L'Equipe d'exécution conjointe du projet est l'instance de gestion quotidienne du projet qui assure la mise en œuvre des activités dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL.

Composition

Elle est composée de :

- 1 Assistant Technique International (ATI) ;
- 1 Coordinateur national (Cadre du Ministère détaché à mi-temps sur le projet) ;
- 1 Expert national en ETEFP, adjoint à l'Assistant technique ;
- 1 Expert national spécialiste en équipements scolaires et construction (Cadre du Ministère de l'EPSP) ;

- 1 Expert national pédagogue, spécialiste de l'appui institutionnel et de la formation des formateurs (Cadre du Ministère de l'EPSP) ;
- 1 Secrétaire / caissier ;
- 1 Comptable ;
- 2 Chauffeurs.

L'Equipe d'exécution conjointe du projet travaille sous la responsabilité d'une **Direction du projet** qui est constituée par l'Assistant technique international et le Coordinateur national (homologue congolais).

Attributions

L'Assistant Technique International :

- Transfert de savoir-faire / renforcement des capacités ;
- Responsabilisation des cadres nationaux (p. ex. possibilité d'apprendre par erreur) ;
- Spécialiste en ETFP + appui institutionnel ;
- Capacités de formation / transfert du savoir-faire + capacité d'organisation.

Le Coordinateur national est un homologue congolais, cadre de la Direction ETFP détaché par le Ministre à mi-temps pour le projet. C'est le point focal du projet auprès du Ministère de l'EPSP ; il est la charnière entre l'Equipe d'exécution conjointe du projet et le Ministère de tutelle. Il sera nommé à ce poste par Arrêté ministériel. Il assurera une implication effective du Ministère dans l'exécution du projet par sa participation à la gestion quotidienne de l'intervention. À ce titre, il a pour rôle de garantir l'appropriation nationale du projet et aide à un meilleur ancrage, au suivi et à une meilleure visibilité du projet au niveau des autorités ministérielles.

5.3.3 Portfolio Management Team - PFMT

Afin de faire face à la croissance importante des activités de la CTB en RDC et d'atteindre une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des prestations, la CTB a redéfini depuis début 2008 ses processus de gestion et d'intervention en RDC.

Ainsi, au niveau de la RDC, un ensemble de projets en exécution et/ou en préparation, ont été regroupés par « portefeuille » sur base d'une logique d'ensemble. Cette logique est axée sur le contenu des projets et est dans la plupart des cas une logique sectorielle ou thématique.

Cette approche permet de dégager les avantages suivants :

- Elle optimise la gestion d'un ensemble de projets, afin que celui-ci s'inscrive mieux dans la stratégie de l'organisation que la somme des projets individuels et favorise en conséquence les synergies entre projets appartenant au même portefeuille ;
- Elle génère des économies d'échelles pour certaines fonctions d'appui aux projets ;
- Elle permet à l'Equipe d'exécution conjointe du projet de se concentrer en première instance sur la responsabilité première d'atteinte des résultats prévus par le projet ;
- Elle donne à chacun une spécialisation dans son domaine de compétence ;
- Elle peut aider à ce que les projets s'inscrivent dans la logique de la Déclaration de Paris ;
- Il sera possible de déjà démarrer des activités dans un portefeuille avant que l'équipe de projet soit mise en place.

Le projet Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (AETFP) fera partie du portefeuille **gouvernance-éducation**.

Au sein de ce portefeuille, une équipe, dénommée « **Portfolio Management Team** » a les responsabilités suivantes pour l'ensemble des projets appartenant au Portfolio et est composé d'une équipe regroupant :

1/ Un **Portfolio Manager (PM)**. Le PM est responsable de la coordination du portefeuille. Il/elle a principalement les responsabilités suivantes :

- Responsable principal pour la gestion de la coordination²¹ de tous les aspects des projets ;
- Initiateur pour la préparation et la tenue des réunions des SMCL ;
- Garant que le contenu²², la qualité, le timing et le coût répondent aux objectifs initialement définis ;
- Gestion globale des risques ;
- Responsable de l'organisation des cercles de développement des AT et du MAF ;
- Responsable de la préparation, de la coordination des contributions locales et des modalités opérationnelles des formulations au sein de son portefeuille ;
- Donner un input en ce qui concerne le suivi du portefeuille dans le cadre du PIC (programme indicatif de coopération).

2/ Un **Manager Administratif et Financier (MAF)**. Le MAF, assisté par une équipe, est responsable de garantir une gestion optimale des processus administratifs et financiers des projets au sein du portefeuille dont il/elle a la responsabilité dans les domaines suivants :

- Démarrage et clôture administrative et financière des projets ;
- Gestion budgétaire et programmation financière ;
- Comptabilité ;
- Trésorerie et paiements ;
- Administration du personnel ;
- Logistique ;
- Gestion de l'équipe administrative et financière.

Le portfolio management team se pose donc en support et soutien aux projets, en exécutant une série d'activités qui étaient auparavant exécutées par l'Equipe d'exécution conjointe du projet. Les cadres de l'Equipe d'exécution conjointe du projet, sans se décharger pour autant de leur responsabilité de gestion, se concentrent sur leur rôle prioritaire, à savoir l'atteinte des résultats prévus par le projet.

Financement :

Parce que l'équipe qui s'occupe des aspects administratifs et financiers travaille sur différents projets, les frais de ces activités (personnel, fonctionnement) seront partagés entre ces projets. Le montant de cette participation dépendra entre autre du budget total de chaque projet.

Le coût des portfolio managers ainsi que leurs frais généraux seront pris en charge par la CTB, étant donné qu'il s'agit d'une fonction plus de coordination et moins d'exécution. Le coût élargera donc des frais de gestion.

²¹ Gestion de la coordination : comprend les activités nécessaires pour la coordination des divers processus et activités de gestion de projet et de portefeuille. Cette coordination consiste à faire les choix nécessaires en matière de concentration des ressources, à anticiper les problèmes potentiels, à traiter ces problèmes avant qu'ils atteignent un seuil critique et à coordonner le travail pour le bénéfice des projets et du portefeuille. L'effort de coordination consiste également à faire des compromis entre des objectifs et des alternatives en concurrence.

²² Contenu : les résultats du projet et tout le travail nécessaire pour les atteindre.

Ainsi, pour tout nouveau projet, la participation à une partie du financement des coûts du Portfolio sera prévue lors de l'élaboration du budget du projet.

Une vue globale du financement du PFMT par les projets est résumée dans le document « Topo de financement PFMT **gouvernance-éducation** repris en annexe du DTF. Ce document résume la participation de chaque projet au financement du PFMT en question. En raison du caractère variable de la composition du portfolio, le document « Topo de financement PFMT **gouvernance-éducation** sera mis à jour annuellement afin de prendre en compte l'évolution du portefeuille.

5.3.4 Cellule Procurement et Marchés publics

Dans la même logique, une partie de l'exécution des processus marchés publics des projets au-delà de 20.000 € sera pris en charge par la Cellule Marchés Publics RDC. Cette cellule se compose d'un responsable international, entouré d'une équipe de collaborateurs locaux. Cette cellule devrait nous amener à exécuter des marchés publics au Congo de manière plus qualitative et plus rapidement.

Les projets participeront également aux coûts de la cellule marchés publics puisqu'il s'agit d'une activité directement liée à l'exécution d'un projet. La participation dépendra du nombre de dossiers de passation de marchés traités chaque année.

5.4 MODALITÉS FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

5.4.1 Contribution de la Partie congolaise

Les obligations et participations financières de la partie congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du projet. Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du projet de coopération et notamment :

Concernant la mise à disposition de locaux pour le projet

Le Ministère de l'EPSP mettra à la disposition de l'Equipe d'exécution conjointe du projet des locaux de bureaux qui seront éventuellement réhabilités par le projet.

Concernant l'exécution et le financement du projet

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du projet ;
- à n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo. Ceci implique entre autres :
 - l'exonération de tout impôt, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives les fournitures, travaux et prestations de service faisant l'objet de la contribution belge au projet ;

- l'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence ».
- à assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, de leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République Démocratique du Congo ;
- à accorder aux organismes et personnes congolais et expatriés œuvrant dans le cadre du Projet toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;
- à maintenir le matériel acquis avec les moyens du projet au sein de celui-ci ;
- à faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- à faciliter les démarches nécessaires pour le bon déroulement du projet auprès de tous les services concernés.

Concernant le personnel national

- à laisser ou à mettre à la disposition du projet le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- à ne pas déplacer ou muter du personnel concerné par le projet au sein des établissements appuyés qu'après concertation avec la SMCL ;
- à prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du projet au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant, toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- à remplacer le personnel au sein des structures retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités au sein du projet.

Concernant l'après projet

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- à veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent projet deviennent propriété de l'État congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

5.4.2 Contribution de la Partie belge

Les obligations et participations financières de la Partie belge, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du projet.

La contribution de la Partie belge sera mise en œuvre selon le guide de la gestion financière des projets en régie de la CTB. Elle couvrira essentiellement les activités inhérentes à l'atteinte de l'objectif spécifique et sera mise à la disposition du projet sous forme de contribution financière pour le financement des fournitures, travaux et prestations de services du projet.

Le budget détaillé et le chronogramme d'exécution de la contribution belge sont repris dans chapitre 4 du présent DTF.

5.5 GESTION DE LA CONTRIBUTION BELGE

La gestion de la contribution belge au projet sera assurée par la CTB en exécution d'une «Convention de Mise en Œuvre (CMO)» conclue entre l'État belge et la CTB. La gestion de la contribution financière belge en régie et la mise à disposition des fonds se feront suivant les procédures internes de la CTB.

S'agissant d'un projet en régie, la réglementation belge relative aux marchés publics sera d'application.

5.5.1 Comptes et pouvoir de signature

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira les comptes dans les institutions bancaires appropriées.

5.5.2 Comptes et mise à disposition des fonds

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire auprès de la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi appliquer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- la comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise auprès du PFMT (Portfolio Management Team) du projet ;
- la mise à jour de la programmation financière ait été transmise auprès du PFMT du projet ;
- le montant de l'appel de fonds ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence, il est possible d'introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.6 RAPPORTAGE

5.6.1 Comptabilité

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction du projet. La comptabilité à envoyer au PFMT (Portfolio Management Team) du projet, comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

5.6.2 Programmation

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une programmation financière pour le trimestre en cours et pour les trimestres et années suivants. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée au PFMT du projet.

5.6.3 Gestion budgétaire

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, les mécanismes de modification du DTF (cf. ci-dessous) doivent être suivis.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet et validée par le PFMT.

Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire) ;
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires ;
- Utilisation de la réserve budgétaire.

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats. La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé à prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.6.4 Suivis financiers

A chaque réunion de la SMCL, la direction du projet doit présenter l'information financière suivante :

- rapport d'exécution budgétaire ;
- mise à jour de la programmation financière ;
- liste des engagements importants ;
- aperçu des soldes bancaires ;
- paiements par le siège CTB ;
- proposition de changement budgétaire si nécessaire ;
- plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier.

5.6.5 Rapportages opérationnels à la SMCL

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du projet, la direction du projet doit établir des rapports de suivi semestriels. Il s'agit d'un rapport sur l'avancement du projet à soumettre pour discussion et approbation à la SMCL. Cette dernière en tirera les conclusions pour l'orientation ultérieure du projet.

5.6.6 Rapportage annuel

La direction du projet rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique.

Le rapport annuel est opérationnel et financier et comprend :

- l'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- la recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- l'examen de la prestation de coopération au regard de son efficacité, de son efficacité et de sa durabilité ;
- l'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Le rapport annuel sera remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'État partenaire et à l'État belge, via la DGCD à Bruxelles et l'Attaché de la Coopération internationale l'État partenaire.

5.6.7 Rapportage final

Le rapport final comprend :

- un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficacité, durabilité et impact ;
- une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'État congolais et à l'État belge, via la DGCD à Bruxelles et l'Attaché de la Coopération internationale en RDC.

5.7 MÉCANISME D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s'avère nécessaire à l'exception de l'objectif spécifique, de la durée et du budget total du programme pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l'État congolais et l'État belge.

Les adaptations au DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées dans :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale ;
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique ;
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant. Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du PV de la SMCL.

5.8 MONITORING, ÉVALUATION ET AUDIT

Le monitoring, l'évaluation et l'audit ont pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités du projet, mais surtout d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du projet pour qu'il puisse réaliser au mieux ses objectifs. Les mécanismes suivants seront mis en place :

5.8.1 Monitoring du projet

Le suivi et le monitoring interne du projet seront facilités par la mise en œuvre du système d'information, destiné à mettre à la disposition du projet et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du projet sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du projet.

Les études d'exécution décriront la situation existante et feront office de « *baseline study* ». Les données qui seront ensuite compilées la première année constitueront les références du projet qui permettront d'évaluer au terme du projet la performance et de mesurer objectivement l'impact du projet.

Gestion et suivi quotidien du projet

La gestion et le suivi quotidien du projet sont confiés à la direction du projet qui consiste de coordinateur national et l'assistant technique internationale.

Le coordinateur national est spécifiquement chargé de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du projet au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de tenir informé le Secrétaire Général et les Directeurs au sujet des activités entreprises.

L'assistant technique international est spécifiquement chargé de la programmation des activités et des budgets correspondants, des relations internes de la CTB, de la gestion du personnel d'appui, et de la préparation des rapports périodiques. Il a l'initiative de la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions, une fois les programmes semestriels approuvés par la SMCL. Il s'assure du bon déroulement des actions une fois démarrées, et du respect par les intervenants des termes de référence. Il gère les finances du projet et en rend compte à la CTB et à la SMCL.

5.8.2 Évaluation du projet

Évaluation à mi-parcours (EMP)

L'évaluation à mi-parcours se situe à un moment spécifique durant lequel une équipe externe évalue la performance et l'avancement d'un projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du projet.

L'EMP est initiée par la SMCL, suivant les dispositions des TdR. L'EMP doit être comprise comme un exercice stimulant auprès du projet. Cela peut aussi être l'occasion d'une action conjointe où sont également impliqués les Ministères et/ou les autres donateurs (tel que décrits dans les TdR).

L'EMP suit les exigences de la SMCL et des bailleurs de fonds et répond aux objectifs suivants :

- nécessité d'une validation externe du rapportage vers la SMCL et le bailleur de fonds ;
- nécessité d'une maîtrise des risques pour la SMCL et le bailleur de fonds ;
- nécessité pour la SMCL et le bailleur de fonds d'un suivi et d'une exécution axée vers les résultats ;
- nécessité de disposer d'un système de contrôle de qualité vis-à-vis du bailleur de fonds.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être présenté à la SMCL afin de juger et de déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV de la SMCL).

L'évaluation à mi-parcours se fait suivant les procédures internes de la CTB. Les moyens financiers sont prévus dans le budget du projet.

Évaluation finale

Comme pour l'évaluation à mi-parcours, à la fin du projet, une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe afin d'évaluer les résultats du projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du projet.

L'évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB. Les moyens financiers sont prévus dans le budget du projet.

Évaluation de la DGCD

Dans le cadre du contrat de gestion entre la CTB et le Gouvernement belge, le Service public fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement » peut demander, sur un budget séparé, de faire une évaluation des projets en exécution ou d'accompagner une évaluation à mi-parcours ou finale.

5.8.3 Audit

Audits projet

Des audits financiers relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L'audit portera sur la vérification des comptes du projet et sur le contrôle et le respect des procédures. Les moyens financiers sont prévus dans le budget du projet.

La SMCL peut demander des audits complémentaires si elle les juge nécessaires.

La SMCL chargera le PFMT (Portfolio Management Team) de l'élaboration des termes de référence et de la sélection du bureau d'audit. Ce bureau devra être certifié selon les standards internationaux et faire preuve d'une totale indépendance.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, la Direction du projet doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que les mesures correctives ont été prises.

La cellule audit interne du Ministère concerné peut être associée aux audits. De par ses fonction, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

Audit CTB

Chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.9 CLÔTURE DE LA PRESTATION

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par la CTB.

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

A la fin de la prestation de coopération, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes du projet tomberont en annulation.

6. THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

L'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ne devrait avoir aucun impact négatif sur l'environnement.

Actuellement, les problèmes liés à l'environnement ne sont pas traités de manière systématique dans les écoles. Une bonne gestion des matières toxiques devrait être étudiée au niveau des cours théoriques (huiles usées, pesticides, colorants...) et faire l'objet d'exercices pratiques (recyclages, élimination...). Les intervenants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle devront être sensibilisés soit par des séminaires sur le sujet, soit par les formateurs de l'APEFE. Ces séminaires pourraient être organisés avec le concours du Ministère de l'Environnement, Direction des Établissements Humains et Protection de l'Environnement, et le Ministère de l'EPSP, Direction Éducation à la Vie Familiale.

L'Equipe d'exécution conjointe du projet prendra en compte ce problème lors des visites des écoles, et veillera à la mise en place des poubelles visibles dans tous les ateliers et cours de récréation, régulièrement envahies par des sacs plastiques vides.

Le projet insistera également sur l'utilisation judicieuse de l'énergie existante et sur la possibilité d'utiliser des énergies alternatives (énergie solaire, hydroélectricité, biomasse) dans le cadre de la sensibilisation à la protection de l'environnement. A titre expérimental, on pourrait prévoir le développement de modules de formation dans ces domaines et encourager les étudiants de l'ISPT à développer des matériels didactiques adéquats. Un accent particulier sera mis dans les sections agricoles sur la protection de la nature.

De plus, l'élaboration des référentiels de métiers et des profils de formation prendra en compte les normes à respecter pour éviter un impact négatif sur l'environnement. Dans le cadre du résultat 4, le projet financera une formation sur l'intégration du thème de l'environnement dans les programmes scolaires de l'ETFP pour les personnes en charge de la révision et la rédaction.

6.2 GENRE

Bon nombre de métiers sont culturellement considérés comme des métiers masculins. Ainsi, bien que cela ne leur soit pas interdit, les jeunes filles fréquentent fort peu certaines filières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : mécanique, maçonnerie, électricité. Des actions de sensibilisation seront menées en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour accroître le nombre des jeunes filles dans les filières retenues par l'intervention (voir résultat 2).

Il faudrait également stimuler les garçons à entrer dans les filières dites « féminines », avec comme double objectif / avantage d'atténuer les barrières entre les sexes et, en même temps, de servir d'exemple à suivre aux filles pour qu'elles fassent la même chose dans le sens inverse.

Le projet ouvre la voie vers une diversification des filières, dont deux sont particulièrement attractives pour les filles : la filière coupe et couture, et la filière la commerciale et administrative. Il est important qu'entre les formateurs et les gestionnaires des écoles appuyées se retrouvent

plusieurs femmes. Elles peuvent jouer un rôle de modèle et un pôle d'identification pour les filles candidates à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

C'est dans le résultat 2 que le projet appuiera un programme de sensibilisation à l'importance de l'ETFP dans la formation des techniciens de demain nécessaire au développement du pays. L'aspect « genre » sera aussi traité dans le sens d'assurer un accès équitable aux deux sexes.

Le projet veillera à ce que le matériel didactique et les documents mis à la disposition dans les centres de documentation soient neutres et dépourvus de stéréotypes sexistes.

Dans le cadre du résultat 4, le projet financera une formation sur l'intégration de l'aspect genre dans les programmes scolaires de l'ETFP pour les personnes en charge de la révision et la rédaction.

La nette amélioration des conditions sanitaires dans les écoles techniques augmente, surtout pour les filles, l'attractivité des écoles techniques.

6.3 HIV / SIDA

Afin de préserver les jeunes écoliers contre le VIH/SIDA, le Ministère de l'EPSP a mis au point un programme pédagogique intégré d'éducation à la prévention du VIH/SIDA et des IST, et a publié un guide pour les enseignants. Dans le cadre du résultat 4, le projet financera une formation sur l'intégration des thèmes transversaux SIDA, environnement et genre dans les programmes scolaires de l'ETFP pour les personnes en charge de la révision et rédaction des programmes scolaires.

La prévention du VIH/SIDA pourra également passer par des actions de sensibilisation (des séances pourront être organisées au niveau des écoles par la Direction « *Éducation à la vie familiale et en matière de Population à l'École* » de l'EPSP).

Dans le cadre du dialogue politique, un lobbying pourrait être mené afin qu'un cours d'éducation à la vie avec une composante SIDA soit inséré dans le programme.

Sur le plan pratique, le projet pourrait profiter de la création des centres de documentation dans les écoles pour mettre à la disposition des jeunes (mais aussi de leurs encadreurs) des documents (affiches, dépliants, bandes dessinées) édités par le PNLS.

Le projet pourrait également contribuer à la mise en place des clubs anti-SIDA dans les écoles (sensibilisation continue par les étudiants eux-mêmes (appropriation), participation à la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA...).

De plus, dans le cadre de la politique multi-sectorielle de lutte contre l'épidémie, le gouvernement congolais a insufflé que dans chaque ministère, un comité de lutte contre le VIH/ SIDA soit mis en place. Le projet, s'il est au sein du ministère, pourrait également soutenir ce comité.

Enfin, le projet veillera à ce que la politique en matière de VIH/ SIDA de la CTB (à défaut on pourrait utiliser la politique de l'OIT) soit respectée par le personnel du projet.

7. ANNEXES

7.1 CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
Objectif général				
Contribuer au développement économique et à la reconstruction de la RDC.				
Objectif spécifique				
<p>Améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC ainsi que l'adéquation formation – emploi dans 8 filières prioritaires : mécanique, électricité, construction, coupe-couture, commerciale & administrative, agriculture générale, vétérinaire et électronique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les écoles et les filières concernées, le nombre de diplômés A2 et A3 a augmenté de 40 % au moins à la fin du projet (y compris dans les écoles des deux 1ères phases du projet). ▪ Le taux d'employabilité de diplômés A2 et A3 en entreprises ou en auto-emploi a augmenté de 50 % au moins à la fin du projet pour les 8 filières retenues. ▪ Les personnels éducatifs visés par le projet sont fonctionnels et opérationnels à la fin du projet. ▪ Nombre d'écoles du projet réhabilitées et équipées. ▪ Le nombre de postulants et d'inscrits dans les filières et les écoles concernées a augmenté de 10 % par an. ▪ Le nombre d'exercices pratiques est en augmentation après la réception du matériel et ceux-ci sont conformes au programme en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports trimestriels et annuels de chaque établissement. ▪ Enquête en début, à mi-parcours, et en fin du projet. ▪ Rapport annuel de la Direction de l'ETFP ▪ Rapports annuels du projet. ▪ Rapport de l'I.G.A./ETFP. ▪ Comparaison avec les écoles non assistées. ▪ Enquête sur la perception de la qualité auprès des entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie minimum de paix, de sécurité et de stabilité politique sur toute l'étendue du pays. ▪ Absence de troubles sociaux prolongés dans les écoles appuyées. ▪ Pas de pillage ni de vol des biens scolaires. ▪ Volonté ministérielle forte et explicite de restructurer l'organisation de l'ETFP. ▪ Augmentation progressive du budget de l'ETFP dans le budget global de l'Etat. 	

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
<p>R1 : La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETFP est améliorée.</p>	<p>R1A1 : Appuyer l'élaboration d'une carte scolaire en ETFP</p> <p>R1A2 : Appuyer la réalisation d'une analyse des capacités institutionnelles de l'ETFP.</p> <p>R1A3 : Améliorer les conditions de travail des Services centraux et provinciaux impliqués dans l'ETFP.</p> <p><i>R1A3.1 : Mettre en œuvre les solutions proposées par l'étude préparatoire sur l'analyse des capacités institutionnelles du sous-secteur.</i></p> <p><i>R1A3.2 : Mettre à la disposition de l'Equipe d'exécution conjointe du projet des locaux de bureaux viables et entretien des bureaux de la Direction de l'ETFP.</i></p> <p><i>R1A3.3 : Acheter un véhicule pour la DETFP.</i></p> <p>R1A4 : Mettre en œuvre un programme de formation pour le personnel administratif, technique et de gestion des Services centraux et provinciaux de l'ETFP.</p> <p>R1A5 : Appuyer le S.I.G.E. (EMIS) pour l'élaboration et la publication de l'annuaire statistique scolaire et d'une brochure des principaux indicateurs de l'ETFP.</p> <p>R1A6 : Appuyer l'élaboration d'une politique sous-sectorielle de l'ETFP et la mise en place d'une plate-forme pour l'ETFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les écoles organisant l'ETFP sont répertoriées par province et leurs caractéristiques connues (nombre d'enseignants, d'élèves, bancs-pupitres, etc.). ▪ Les opportunités socioéconomiques de chaque province sont identifiées. ▪ Les filières à organiser dans chacune des provinces selon ses opportunités socioéconomiques sont déterminées. ▪ Une carte scolaire prospective du sous-secteur ETFP est établie. ▪ Élaboration des TdR, choix prestataire(s), mise en œuvre ; ▪ Implication effective des acteurs significatifs (écoles, entreprises, cadre institutionnel ETFP) et autres ministères concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Termes de référence de mission de(s) consultant(s) ; ▪ Rapports de mission de(s) consultant(s). ▪ Rapports de missions sur les opportunités socioéconomiques par province. ▪ Effectivité d'une carte scolaire prospective ▪ Conclusions et recommandations en vue de renforcer les capacités institutionnelles. ▪ Une note stratégique existe ainsi qu'un plan pluriannuel de développement du sous-secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté ministérielle forte et explicite de restructurer les programmes scolaires de l'ETFP. ▪ Augmentation progressive du budget de l'ETFP dans le budget global de l'Etat. ▪ Volonté politique de disposer des statistiques fiables et à jour sur le sous-secteur ETFP.

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
<p>R2 : L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société</p>	<p>R2A1 : Appuyer la rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « Formation, professionnalisation et emploi » de la Commission interministérielle de l'ETFP.</p> <p>R2A2 : Mener une campagne nationale de sensibilisation sur l'importance de l'ETFP :</p> <p>R2A2.1 : <i>Elaboration d'une stratégie de communication pour une campagne nationale de sensibilisation à l'importance de l'ETFP et à son accès équitable .</i></p> <p>R2A2.2 : <i>Mise en œuvre de la stratégie de communication de la campagne nationale de sensibilisation à l'importance de l'ETFP et l'accès équitable</i></p> <p>R2A2.3. <i>Evaluation de la stratégie de communication</i></p>	<p>À la fin du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une stratégie de communication est développée la première année et déclinée en plans d'action annuels. ▪ les activités prévues dans la stratégie de communication et les plans d'action annuels ont été menées dans les délais prévus ▪ La stratégie d'évaluation est évalué sur base des indicateurs suivants : (a) x % de jeunes en plus se sont inscrits dans les filières P et T ; (b) x % des parents (tuteurs) connaissent les possibilités d'emploi sur lesquelles débouchent les filières ; (c) au moins x% des élèves inscrits sont des filles ▪ La rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « Formation, professionnalisation et emploi » de la Commission interministérielle de l'ETFP ont été appuyées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports annuel du projet ▪ Rapports d'évaluation à mi-parcours. ▪ Evaluation de la stratégie de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Associations d'Anciens et de Parents s'intéressent à l'action. ▪ Les politiques continuent à considérer que la formation technique et professionnelle est essentielle au développement économique du pays. ▪ Les Conseillers d'Orientation scolaire exercent effectivement leur mandat.

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
<p>R3 : Les ateliers, les salles de travaux pratiques et les locaux de documentation technique sont réhabilités et/ou équipés pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.</p>	<p>R3A1 : Sélection de 30 nouvelles écoles et détermination des filières à appuyer au sein de ces écoles.</p> <p>R3A2 : Identifier les besoins en matière de réhabilitation et d'équipement dans les nouvelles écoles à appuyer.</p> <p>R3A3 : Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie participative des réhabilitations.</p> <p>R3A4 : Réhabiliter au moins 30 ateliers et/ou 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles retenues.</p> <p>R3A5 : Équiper au moins 30 ateliers et/ou 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles.</p> <p>R3A6 : Assurer une supervision professionnelle des réhabilitations et des équipements.</p> <p>R3A7 : Fournir les matières d'œuvre correspondant à l'équipement et nécessaires aux exercices pratiques.</p> <p>R3A8 : Réhabiliter une salle de documentations et une salle de consultation dans chaque nouvelle école appuyée.</p> <p>R3A9 : Installer 3 ordinateurs par nouvelle école appuyée avec connexion Internet (quand cela est possible).</p> <p>R3A10 : Acquérir et distribuer des documents (livres techniques, livres de référence, documentations techniques).</p> <p>R3A11 : Former deux gestionnaires de documentation par nouvelle école appuyée.</p> <p>R3A12 : Former les formateurs à l'utilisation des équipements réhabilités et/ou acquis et à leur maintenance.</p> <p>R3A13 : Assurer un appui minimal aux écoles ayant bénéficié de l'appui de l'AE/TP1 et 2.</p> <p>R3A14 : Médiatiser les inaugurations des écoles techniques réhabilitées et/ou équipées.</p>	<p>À la fin du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 30 ateliers réhabilités dans les nouvelles écoles appuyées. ▪ Au moins 80% d'équipements livrés ou réhabilités par le projet sont fonctionnels, utilisés et entretenus. ▪ Au moins 60% d'écoles appuyées consomment et renouvèlent régulièrement les matières d'œuvre. ▪ Nombre d'écoles ayant participé aux réhabilitations ▪ Au moins 60% d'apprenants trouvent leur environnement scolaire meilleur que par rapport à leur entrée dans l'établissement. ▪ Présence de nouveaux équipements et de matière d'œuvre. ▪ Au moins 80% d'apprenants emploient régulièrement les équipements. ▪ Au moins 80% de matériels didactiques disponibles sont exploités pédagogiquement. ▪ Nombre de locaux réhabilités comme salle de documentation et de lecture. ▪ Au moins 80% de gestionnaires prévus sont formés et en fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes en début, à mi-parcours et en fin de projet ▪ Rapports annuels du projet. ▪ Rapport d'évaluation à mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entrepreneurs travaillent dans des conditions minimales de sécurité. ▪ Les entrepreneurs sont fiables et solvables. ▪ Les fabricants disposent encore des pièces de rechange. ▪ Le personnel du projet et les contrôleurs de travaux visitent sans contraintes administratives ou militaires les écoles. ▪ L'eau et l'électricité sont disponibles dans la majorité des écoles.

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
R4 : Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.	<p>R4A1 : Appuyer l'élaboration des référentiels des métiers et de formation.</p> <p>R4A2 : Appuyer la réforme des programmes de l'ETFP dans les 8 filières retenues.</p> <p>R4A3 : Introduire expérimentalement quelques modules de nouvelles formations pour la rénovation des curricula.</p> <p>R4A4 : Concevoir, acquérir, produire, diffuser et employer des nouveaux matériels didactiques.</p> <p>R4A5 : Assurer la formation des formateurs notamment sur les nouveaux programmes élaborés.</p> <p>R4A6 : Assurer la formation des inspecteurs de l'ETFP pour le suivi de la formation scolaire et l'évaluation des performances.</p> <p>R4A7 : Organiser, suivre et évaluer les stages en entreprise ou auprès de professionnels.</p>	<p>À la fin du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les 8 référentiels des métiers et de formation sont élaborés. ▪ Au moins 4 modules de nouvelles formations ont été introduits expérimentalement. ▪ Au moins 20 nouveaux matériels didactiques ont été élaborés, acquis ou produits et diffusés. ▪ Au moins 300 formateurs des formateurs ont été formés aux nouveaux programmes. ▪ Au moins 100 inspecteurs ont été formés. ▪ Au moins 80% des diplômés des écoles appuyés ont suivi un stage professionnel. ▪ Les programmes scolaires des filières appuyées sont élaborés, distribués et employés à toutes les écoles. ▪ Existence d'un accord-cadre avec l'APEFE ou autres partenaires intervenants dans les formations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'évaluation des formations. ▪ Rapports annuels du projet. ▪ Rapports d'inspections. ▪ Rapport d'évaluation à mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaires régulièrement payés et amélioration progressive de leurs montants. ▪ Recrutement rigoureux. ▪ Recyclage valorisant pour la carrière. ▪ Réactivation des primes des Inspecteurs. ▪ Formation technique et pédagogique initiale renforcée.
R5 : L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée.	<p>R5A1 : Appuyer la réalisation d'une étude sous-sectorielle en vue (i) d'analyser les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises locales par province, (ii) identifier les nouveaux besoins de formation, (iii) établir une base de données sur le contexte économique de chaque province et (iv) déterminer les filières prioritaires par province.</p> <p>R5A2 : Installer et former une unité « Formation-Emploi » dans chaque province éducationnelle et la placer sous la responsabilité du Proved.</p> <p>R5A3 : Appuyer les unités « formation-emploi » dans leurs interventions au niveau des écoles (animations).</p> <p>R5A4 : Organiser des « Journées des métiers » pour faire découvrir aux apprenants les débouchés offerts par leur formation grâce à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'unité « Formation-Emploi » est installée et elle est opérationnelle dans chaque province éducationnelle. ▪ Les besoins en formations diverses sont analysés et identifiés. ▪ Une base de données d'offres d'emplois existe et elle est régulièrement utilisée pour faire rencontrer l'offre et la demande. <p>En fin de l'intervention,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 4 nouveaux modules ont été définis et expérimentés. ▪ Au moins 80% des diplômés ont 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports annuels des unités "Formation - Emploi". ▪ Enquêtes en début, à mi-parcours et en fin du projet. <ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du projet. ▪ Conclusions et recommandations en vue d'améliorer l'adéquation formation-emploi. ▪ Rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement de la demande en main-d'œuvre qualifiée. ▪ Sensibilisation permanente parmi les acteurs principaux de l'adéquation formation/emploi ▪ Acceptation des écoles concernées comme base à l'expérimentation des curricula à rénover.

Objectifs et résultats	Activités	Indicateurs de performance	Sources / Moyens de vérification	Hypothèse(s)
	collaboration d'entrepreneurs R5A5 : Organiser des visites d'entreprises. R5A6 : Informer et impliquer les opérateurs économiques dans les formations.	suivi au moins un stage en entreprise ou auprès de professionnels. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 4 « Journées des métiers » ont été organisées dans 80% des écoles appuyées. ▪ Au moins 4 visites d'entreprises ont été organisées par école appuyée. ▪ Au moins 4 interventions dans la formation par des entrepreneurs /artisans ont été réalisées dans 80% des écoles appuyées. ▪ Au moins 20 contacts avec les opérateurs économiques ont été établis. ▪ L'employabilité des diplômés a augmenté de 40% au moins. 	à mi-parcours. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités et données statistiques tenus par les écoles 	
R6 : Les écoles appuyées génèrent de revenus.	R6A1 : Former les gestionnaires des écoles à appuyer aux activités génératrices de revenus et à la gestion transparente. R6A2 : Inciter les écoles appuyées à réaliser des travaux payants pour des tiers. R6A3 : Faire participer les apprenants et leurs encadreurs aux réhabilitations. R6A4 : Inciter les écoles appuyées à louer des espaces des ateliers. R6A5 : Dispenser des modules de formation aux candidats apprenants de la périphérie d'écoles appuyées. R6A6 : Inciter les écoles appuyées à vendre des produits fabriqués par les apprenants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La comptabilité de chaque école décrit semestriellement la situation des rentrées et sorties financières. ▪ Les rentrées financières propres sont en progression de 20% au moins d'une année sur l'autre dans les filières concernées. ▪ Au moins 4 modules de formation payants sont élaborés. ▪ Tous les membres principaux (y compris le représentant des parents d'élèves) de la direction scolaire sont au courant des rentrées et des sorties financières de l'école soutenue. ▪ Une augmentation d'au moins 20% d'apprenants extérieurs ayant payé pour un module de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports financiers des écoles. ▪ Rapports administratifs des écoles. ▪ Rapports annuels du projet. ▪ Rapport d'évaluation à mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Viabilité minimale économique et technique des ateliers ▪ Bonne gestion initiale des rentrées financières ▪ Pouvoir d'achat minimal pour les formations et les services dans l'environnement direct des écoles

7.2 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Code budget	Résultats et activités	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
A 01	<i>La gestion stratégique et opérationnelle dans le sous-secteur ETEFP est améliorée.</i>																
A 01 01	Élaborer une carte scolaire dressant l'état des lieux du sous-secteur	X															
A 01 02	Réaliser une analyse des capacités institutionnelles de l'ETFP	X															
A 01 03	Améliorer les conditions de travail des Services centraux et provinciaux impliqués dans l'ETFP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A 01 04	Mettre en œuvre un programme de formation pour le personnel administratif, technique et de gestion des Services centraux et provinciaux de l'ETFP			X				X				X			X		
A 01 05	Appuyer le SIGE (EMIS) pour l'élaboration et la publication de l'annuaire statistique scolaire et d'une brochure des principaux indicateurs de l'ETFP		X			X				X				X			
A 01 06	Appuyer l'élaboration d'une politique sous-sectorielle de l'ETFP et la mise en place d'une plate-forme pour l'ETFP			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
A 02	<i>L'image des filières professionnelles et techniques est améliorée auprès des jeunes, des parents et de la société</i>																
A 02 01	Appuyer la rédaction, la publication et la diffusion du Bulletin « Formation, professionnalisation et emploi » de la Commission interministérielle de l'ETFP.			X				X				X				X	
A 02 02	Mener une campagne nationale de sensibilisation sur l'importance de l'ETFP et l'accès équitable		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A 03	<i>Les ateliers, les salles de travaux pratiques et les locaux de documentation technique sont réhabilités et équipés pour les filières retenues dans les écoles de l'intervention.</i>																
A 03 01	Sélection de 30 nouvelles écoles et détermination des filières à appuyer au sein de ces écoles.	X	X	X													
A 03 02	Identifier les besoins en matière de réhabilitation et d'équipement dans les nouvelles écoles à appuyer.	X	X	X													
A 03 03	Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie participative des réhabilitations.				X	X	X	X									
A 03 04	Réhabiliter au moins 30 ateliers et 30 salles de travaux pratiques dans 30 nouvelles écoles retenues.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 03 05	Équiper au moins 30 ateliers et 30 salles de travaux pratiques dans 30 écoles.							X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 03 06	Assurer une supervision professionnelle des réhabilitations et des équipements.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 03 07	Fournir les matières d'œuvre correspondant à l'équipement et nécessaires aux exercices pratiques.							X	X	X	X	X	X	X	X		
A 03 08	Réhabiliter une salle de documentations et une salle de consultation dans chaque nouvelle école appuyée.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Code budget	Résultats et activités			Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
				T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
A 03 09	Installer 3 ordinateurs par nouvelle école appuyée avec connexion Internet (quand cela est possible).							X	X	X	X	X	X	X					
A 03 10	Acquérir et distribuer des documents (livres techniques, livres de référence, documentations techniques) conformes aux programmes.										X	X	X						
A 03 11	Former deux gestionnaires de documentation par nouvelle école appuyée.									X	X								
A 03 12	Former les formateurs à l'utilisation des équipements réhabilités et/ou acquis et à leur maintenance.									X	X	X	X	X	X				
A 03 13	Assurer un appui minimal aux 33 écoles ayant bénéficié de l'appui de l'AETP1 et AETP2.			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 03 14	Médiatiser les inaugurations des écoles techniques réhabilitées et/ou équipées.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<i>A 04</i>	<i>Le contenu de l'enseignement et de la formation est amélioré dans les 8 filières retenues.</i>																		
A 04 01	Appuyer l'élaboration des référentiels des métiers et de formation.			X	X	X	X	X	X	X	X	X							
A 04 02	Appuyer la réforme des programmes de l'ETFP dans les 8 filières retenues.					X	X	X	X	X	X	X							
A 04 03	Introduire expérimentalement quelques modules de nouvelles formations pour la rénovation des curricula.							X	X	X	X	X	X						
A 04 04	Concevoir, acquérir, produire, diffuser et employer des nouveaux matériels didactiques.									X	X	X	X	X	X	X	X		
A 04 05	Assurer la formation des formateurs notamment sur les nouveaux programmes élaborés.									X	X	X	X	X	X	X	X		
A 04 06	Assurer la formation des inspecteurs de l'ETFP pour le suivi de la formation et l'évaluation des performances.								X	X	X	X	X	X	X				
A 04 07	Organiser, suivre et évaluer les stages en entreprise ou auprès de professionnels.				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>A 05</i>	<i>L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée.</i>																		
A 05 01	Étude sous-sectorielle en vue (i) d'analyser les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises locales par province, (ii) identifier les nouveaux besoins de formation, (iii) établir une base de données sur le contexte économique de chaque province et (iv) déterminer les filières prioritaires par province			X	X	X													
A 05 02	Installer et former une unité « Formation-Emploi » au sein du corps des inspecteurs de chaque province éducative.					X	X	X	X										
A 05 03	Appuyer cette unité dans ses interventions au niveau des écoles (animations).					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 05 04	Organiser des « Journées des métiers ».							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 05 05	Organiser des visites d'entreprises.						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A 05 06	Informer et impliquer les opérateurs économiques dans les formations.						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>A 06</i>	<i>Les écoles appuyées génèrent de revenus.</i>																		
A 06 01	Former les gestionnaires des écoles appuyées aux activités génératrices de revenus						X	X	X										

Code budget			Résultats et activités	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
				T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
			et à la gestion transparente.																
A	06	02	Inciter les écoles appuyées à réaliser des travaux payants pour des tiers.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A	06	03	Faire participer les apprenants et leurs encadreurs aux réhabilitations.			X	X	X	X	X									
A	06	04	Inciter les écoles appuyées à louer des espaces des ateliers.		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A	06	05	Dispenser des modules de formation aux candidats apprenants de la périphérie d'écoles appuyées.									X	X	X	X	X	X	X	
A	06	06	Inciter les écoles appuyées à vendre des produits fabriqués par les apprenants.					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

7.3 PROFILS DU PERSONNEL LONG TERME

7.3.1 Assistant technique international

Désignation du poste :	Assistant technique international
Lieu d'affectation :	Kinshasa avec des fréquents déplacements en provinces
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Cette personne sera recrutée par la CTB. Sa désignation sera soumise à l'agrément de la partie congolaise.

Rôles et responsabilités

- Diriger le projet et présider l'Equipe d'exécution conjointe du projet ;
- Responsable de l'atteinte de l'objectif spécifique, de la production des résultats intermédiaires et de toutes les activités décrites dans le DTF ;
- Assurer la rédaction des programmes d'activités, des rapports semestriels et annuels ;
- Superviser la comptabilité à présenter mensuellement à la CTB Kinshasa (PFMT);
- Mettre en œuvre et suivre les activités sous-traitées ;
- Gérer le personnel local et les approvisionnements du projet ;
- Assurer le secrétariat de la SMCL ;
- Assurer la responsabilité du projet, du suivi, de la gestion d'équipements et d'achats divers ;
- Assurer une implication maximale de la DETFP dans la réalisation de l'objectif spécifique du projet ;
- Appuyer la recherche de sources supplémentaires de financement (dans une optique de complémentarité et de cohérence entre bailleurs de fonds) pour couvrir des domaines non encore touchés par des actions en cours de réalisation.

Profil de qualification

- Universitaire (BAC+5 ou 4) ou supérieur ;
- Expérience forte d'au moins 10 ans dans la gestion de projets internationaux (planning des activités ; gestion financière et administrative ; logistique, etc.) ;
- Expertise dans la gestion/coordination de l'aide internationale ;
- Compétences avérées dans le renforcement des capacités institutionnelles à un haut niveau de responsabilité, d'organisation et de transfert de savoirs et savoir-faire ;
- La connaissance des procédures financières et administratives de la Coopération Technique Belge (monitoring, tableaux de bords, évaluations de résultats...) est un sérieux atout ;
- Expérience d'appui institutionnel auprès d'un Ministère de l'éducation en Afrique subsaharienne est un atout, tout comme une expérience dans le sous-secteur ETFP ;
- Capacité de travailler en équipe et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Bonne connaissance de la conception de projets et de la gestion du cycle de projet.
- Compétences relationnelles très fortes (capacité de facilitation, accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau) ;
- Bonne capacité de réflexion conceptuelle ;
- Excellente maîtrise du français lu, écrit, parlé ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint...).

7.3.2 Coordinateur national

Désignation du poste :	Coordinateur national du projet AETFP
Lieu d'affectation :	Kinshasa avec des fréquents déplacements en provinces
Langue :	Français
Durée :	48 mois
Remarque :	Poste à mi-temps (50%)

Cadre statutaire du Ministère de l'EPSP détaché à mi-temps par le Ministre pour le projet. Sa désignation sera soumise à la clause de non-objection par la Partie belge.

Rôles et responsabilités

C'est le point focal du projet au Ministère. Membre de l'Equipe d'exécution conjointe du projet, il forme avec l'ATI, la Direction du projet. Il est la charnière entre le Ministère de l'EPSP, en particulier la DETFP, les autres acteurs nationaux dans le sous-secteur ETFP et le projet. Le Coordinateur national perçoit une prime du projet pour cette fonction.

Profil de qualification

- Diplôme de l'enseignement supérieur dans un domaine relevant des sciences humaines, de l'éducation ou de l'administration scolaire ou publique ;
- Très bonne connaissance du secteur éducatif en RDC et du sous-secteur ETFP ;
- Bonne connaissance des acteurs nationaux et régionaux de l'EPSP et du sous-secteur ETFP ;
- Expérience de travail en équipe internationale et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Compétences relationnelles très fortes (capacité de facilitation, accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau) ;
- Aptitudes en animation d'équipes et en formation / transfert de savoirs et savoir-faire ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint).
- Grande capacité d'organisation, de formation
- Capacité de travail en équipe et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Excellente maîtrise du français lu, écrit, parlé.

7.3.3 Expert national en ETFP

Désignation du poste :	Expert national en ETFP
Lieu d'affectation :	Kinshasa avec des fréquents déplacements en provinces
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Cette personne sera recrutée par la CTB. Sa désignation sera soumise à la clause de non-objection de la partie congolaise.

Rôles et responsabilités

- Il collabore avec l'Assistant technique auquel il est directement attaché pour la réalisation de l'objectif spécifique du projet ;

- Il est membre de l'Equipe d'exécution conjointe du projet et participe de ce fait à la gestion quotidienne ;
- Il favorise l'approche participative à la DETFP et dans les écoles ;
- Il assiste l'ATI dans les tâches d'organisation, d'administration, d'animation et de formation selon les besoins.

Profil de qualification

- Diplôme d'études supérieures en pédagogie et technique avec longue expérience en ETFP ;
- Formation pertinente et expérience avérée dans le domaine de l'ETFP ;
- Expérience en gestion de projets (planning, budgétisation, administration, ...) ;
- Expérience dans le domaine de la logistique et de la gestion des matériels et d'équipements ;
- Bonnes aptitudes rédactionnelles ;
- Expérience de travail en équipe internationale et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Compétences relationnelles fortes (capacité de facilitation, accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau) ;
- Expérience d'organisation, d'animation de formations, de suivi et d'évaluation ;
- Parfaite maîtrise de la langue française, mais aussi d'au moins 2 langues vernaculaires congolaises sur les quatre (swahili, lingala, kikongo, tshiluba).

7.3.4 Expert national équipements scolaires et constructions

Désignation du poste :	Expert national spécialiste en équipements scolaires et constructions
Lieu d'affectation :	Kinshasa avec des fréquents déplacements en provinces
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Cadre statutaire du Ministère de l'EPSP (sauf dérogation du Ministre pour non-disponibilité) détaché à temps plein par le Ministre pour le projet. Sa désignation sera soumise à la clause de non-objection de la partie belge.

Rôles et responsabilités

- Sous la responsabilité de l'ATI, il dirige les travaux de réhabilitation et d'équipement selon les normes en la matière ;
- Membre de l'Equipe d'exécution conjointe du projet, il participe à la gestion quotidienne ;
- Il favorise l'approche participative;
- Il assiste l'AT dans les tâches d'organisation, de programmation et de suivi des commandes des équipements, des travaux de réhabilitation et d'équipements, etc.

Profil de qualification

- Diplôme d'ingénieur civil, ingénieur en construction ou équivalent ;
- Expérience avérée dans les équipements et constructions scolaires ;
- Expérience dans le domaine de la logistique et de la gestion des matériels et d'équipements ;
- Expérience de travail en équipe et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Compétences relationnelles fortes (capacité de facilitation, accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau) ;

- Maîtrise de la langue française et d'au moins 2 langues vernaculaires congolaises sur les 4 (swahili, lingala, kikongo, tshiluba).

7.3.5 Expert national pédagogue, appui institutionnel et formation des formateurs

Désignation du poste :	Expert national pédagogue, spécialiste de l'appui institutionnel et de la formation des formateurs
Lieu d'affectation :	Kinshasa avec des fréquents déplacements en provinces
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Cadre statutaire du Ministère de l'EPSP (sauf dérogation du Ministre pour non-disponibilité) détaché à temps plein par le Ministre pour le projet. Sa désignation sera soumise à la clause de non-objection de la partie belge.

Rôles et responsabilités

- Sous la responsabilité de l'AT, il s'occupe des aspects « softs » du projet : planification des formations et leur organisation, rédaction des termes de références en cas de recours à l'expertise externe, programmation et suivi des activités de sensibilisation, etc. ;
- Il est membre de l'Equipe d'exécution conjointe du projet et participe de ce fait à la gestion quotidienne du projet ;
- Il favorise l'approche participative dans les écoles et la DETFP ;
- Il assiste l'ATI dans les tâches d'organisation, d'administration, d'animation et de formation selon les besoins.

Profil de qualification

- Diplôme d'études supérieures en pédagogie option administration scolaire ou expérience équivalente ;
- Longue expérience en ingénierie de formation et en ETFP ;
- Expérience de travail en équipe internationale et de communiquer dans un milieu pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Compétences relationnelles fortes (capacité de facilitation, accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau) ;
- Bonnes aptitudes rédactionnelles ;
- Expérience d'organisation, d'animation de formations, de suivi et d'évaluation ;
- Parfaite maîtrise de la langue française et d'au moins 2 langues vernaculaires congolaises sur les 4 (swahili, lingala, kikongo, tshiluba).

7.3.6 Comptable

Désignation du poste :	Comptable du projet AETFP
Lieu d'affectation :	Kinshasa
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Recruté(e) par la CTB, il/elle sera basé/e à Kinshasa. Le/la comptable travaillera sous la responsabilité directe de l'Assistant Technique International.

Rôles et responsabilités

Il / elle aura les attributions et les responsabilités suivantes :

- Assister l'Assistant Technique International dans ses tâches comptables et financières
- Appuyer l'Assistant Technique International, le coordinateur et l'expert national dans la programmation financière et comptable ;

Profil de qualification

Il / elle :

- est diplômé(e) dans le domaine de la comptabilité – minimum niveau bac+2 ou équivalent ;
- possède une expérience de travail comme comptable dans le domaine de l'administration et des finances ;
- préparer le rapport financier mensuel à soumettre à la CTB Kinshasa (PFMT) ;
- une expérience dans un poste similaire dans le cadre d'un projet de coopération internationale sera un atout supplémentaire.

7.3.7 Secrétaire /caissier

Désignation du poste :	Secrétaire et caissier du projet AETFP
Lieu d'affectation :	Kinshasa
Langue :	Français
Durée :	48 mois

Recruté(e) par la CTB, il/elle sera basé/e à Kinshasa. Le/la secrétaire travaillera sous la responsabilité directe de l'Assistant Technique International.

Rôles et responsabilités

Il / elle aura les attributions et les responsabilités suivantes :

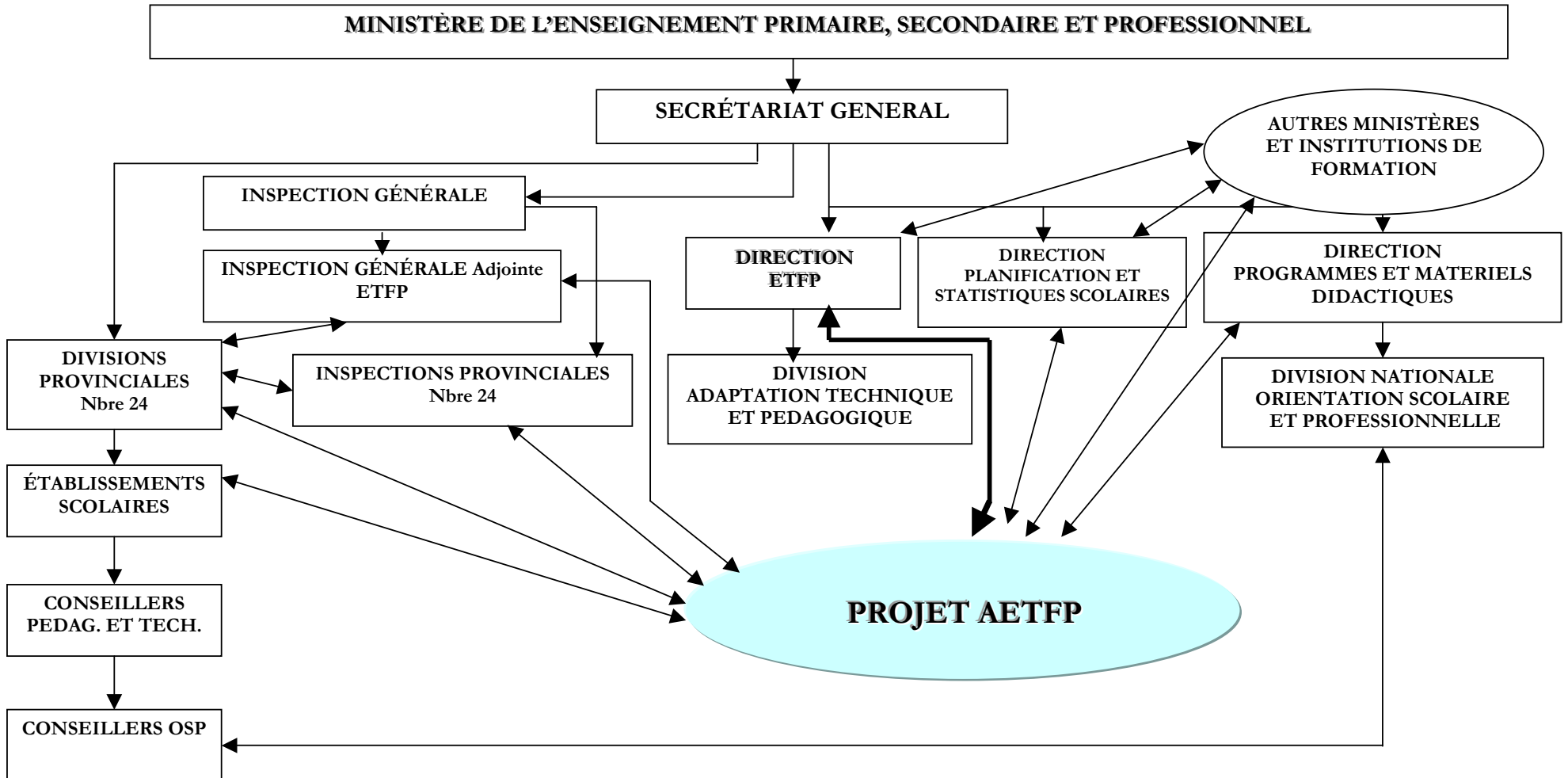
- Assister la direction du projet dans la gestion de la caisse de petites dépenses ;
- Assurer le secrétariat de l'Equipe d'exécution conjointe du projet notamment la réception des visiteurs ;
- Réceptionner et gérer la transmission du courrier ;
- Appuyer l'Equipe d'exécution conjointe du projet dans la gestion de ses agendas ;
- Contribuer à la préparation et à l'organisation des différentes réunions ;
- Rédiger les PV des réunions de l'Equipe d'exécution conjointe du projet.

Profil de qualification

Il / elle :

- est diplômé(e) dans le domaine du secrétariat– minimum niveau bac+2 ou équivalent ;
- possède une expérience de travail comme secrétaire et caissier dans le domaine de l'administration ;
- une expérience dans un poste similaire dans le cadre d'un projet de coopération internationale sera un atout supplémentaire.

7.4 ANCRAGE DU PROJET



7.5 INDICATION MÉTHODOLOGIQUE EN VUE DE LA SÉLECTION DES ÉCOLES ET FILIÈRES À APPUYER

Cette procédure est donnée à titre indicative. Elle pourra être adaptée en fonction des éléments contextuels et des contraintes au moment du travail.

Pour déterminer les écoles à appuyer dans le cadre du projet « **Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle** », il sera nécessaire de disposer d'une liste exhaustive de toutes les écoles d'ETFP fonctionnant dans les différentes éducationnelles, avec leurs filières respectives organisées parmi les filières prioritaires de l'intervention : mécanique (y compris mécanique automobile), électricité, construction (avec la menuiserie), coupe-couture, commerciale administrative, agriculture générale, vétérinaire et électronique.

Ce travail préliminaire sera le fruit du résultat R1 du projet, à savoir : « **élaborer une carte scolaire dressant l'état des lieux du sous-secteur ETFP** », mais aussi de l'exploitation – à titre de comparaison – de l'annuaire statistique le plus récent publié par la Direction de la Planification et des Statistiques Scolaires.

7.5.1 Choix des écoles à appuyer

Pour chaque établissement, il sera établi :

- une fiche signalétique accompagnée de photos (si possible) et
- une grille d'évaluation.

Les documents pertinents suivants peuvent également être utilisés en fonction de leur disponibilité (palmarès, rapports financiers, rapports pédagogiques, inventaires, listes des besoins...).

Critères de base de sélection

Les critères de base de sélection à utiliser sont :

- 1- État général de l'Établissement
 - sécurité de la parcelle
 - installation électrique
 - entretien de la parcelle
 - état des classes
 - état des salles de travaux pratiques
 - réfectoire
 - sanitaires
 - internat
 - bibliothèque
 - terrain de sport
- 2- Qualification des professeurs
 - formation
 - appréciation
 - ancienneté
 - rapport pédagogique
- 3- Élèves
 - capacité d'accueil / nombre d'élèves
 - nombre d'élèves par filière
 - taux de réussite des classes montantes

- pourcentage de réussite aux examens d'État
- 4- Comité de parents d'élèves
 - existence du comité
 - participation financière des parents
 - gestion du budget
- 5- Ateliers
 - état des ateliers (plafond, sol, ...)
 - pourcentage d'équipement opérationnel
 - pourcentage d'équipement réparable
 - normes de sécurité
 - magasin d'outillage
 - magasin pièces détachées
 - inventaire détaillé du matériel
 - capacité de maintenance des appareils
 - programmes détaillés de formation pratique

Pour permettre une comparaison objective des différents établissements et ateliers, il a été établi **un barème de notation** précis pour chaque poste de la grille d'évaluation (voir ci-dessous).

Le **choix définitif des écoles et des ateliers** retenus devra faire l'objet d'une discussion au sein de la Structure Mixte de Concertation Locale qui tiendra compte des **critères établis** mais aussi des **réalités socioéconomiques de chaque région**. Il ne sera définitif qu'après accord de la SMCL. Pour assurer l'exhaustivité de toutes les provinces éducationnelles, les critères de base seront assouplis en fonction des réalités spécifiques de chaque province.

Fiche signalétique

Nom de l'Établissement	
Adresse géographique	
Commune	
Adresse postale	
Téléphone	
Pouvoir organisateur	
Date de création	
Numéro matricule de l'École	
Numéro matricule SECOPE	
Filières	
Capacité d'accueil total	
Nombre d'élèves	

Préfet des Études	
Directeur des Études	
Conseiller pédagogique	

Nombre d'élèves			
Capacité d'accueil			
Cycle orientation 1 ^{ère}			
Cycle orientation 2 ^{ème}			
Secondaire 3 ^{ème}			

Secondaire 4 ^{ème}			
Secondaire 5 ^{ème}			
Secondaire 6 ^{ème}			
Examen d'État (réussite)			

Nombre de professeurs			
Technicien A2			
Gradués A1			
Licenciés A0			
Docteurs			
Prof enseignement gén.			
Chefs d'atelier			
Personnel ouvrier et adm.			

Superficie de l'École	
Électricité	
Eau	
Clôture	
Assainissement de la parcelle	
Sanitaires	
État des classes	
Entretien de la parcelle	
Terrain de sport	
Accessibilité	
Internat (nombre de lits)	
Réfectoire	
Bibliothèque	
Livres scolaires	
Salle de lecture	
Revue techniques périodiques	

Comité de Parents	
Participation annuelle des parents	
Budget de fonctionnement	
Répartition du budget	
Rapport financier	
Rapport pédagogique	

Atelier	<i>1 fiche par atelier</i>
----------------	----------------------------

Date de création	
Capacité d'accueil/nombre d'élèves	
Superficie	
Bureau chef atelier	
Ordinateur	
État plafond	
État sol	
Assainissement	
Éclairage	

Propreté	
Sécurité	
Normes de sécurité	
Sanitaires	
Magasin pièces détachées	
Magasin outillage	
Gestion du magasin	
Type et nombre de machines	Tour Étau limeur Foreuse Autre
Inventaires des appareils	
Doc. technique sur les appareils	
Fiche d'entretien des appareils	
Programme de maintenance	
Travail pour l'extérieur	
Approvisionnement en consommables	
Liste détaillée des besoins	

Grille d'évaluation

Item	Désignation	Méthode de calcul	Maximum	Résultats
------	-------------	-------------------	---------	-----------

0- Évaluation générale				
0.1	Ancienneté de l'école	1 point par décennie	5	
0.2	Capacité d'accueil/nombre d'élèves	Résultat multiplié par 10	10	
0.3	Taux de réussite aux examens d'État	% divisé par 10	10	
0.4	Taux de réussite classes montantes	$(100 - \%) / 10$	10	
0.5	Corps enseignant			
0.5.1	Qualification des professeurs			
	A0/Licence	% divisé par 10	10	
	A1/Graduat	% divisé par 12,5	8	
	A2/D6	% divisé par 20	5	
0.5.2	Appréciation des professeurs	Moyenne sur 3 ans	10	
0.5.3	Ancienneté des professeurs	Moyenne	10	
0.6	Infrastructures			
	Électricité		5	
	Eau		5	
	Clôture		5	
	Assainissement de la parcelle		5	
	Sanitaires		5	
	État des classes		5	
	Entretien de la parcelle		5	
	Terrain de sport		5	
0.7	Accessibilité		10	
0.8	Bibliothèque			
	Livres		5	
	Salle de lecture		2	
0.9	Comité de Parents			
	Existence effective		5	
	Rapport financier		5	

	Rapport pédagogique		5	
	TOTAL		150	

1. Évaluation ateliers				
1.1	Date de création de l'atelier	1 point par décennie	5	
1.2	Capacité d'accueil/nombre d'élèves	Résultat multiplié par 10	10	
1.3	État locaux			
	Plafond		5	
	Sol		5	
	Assainissement		5	
	Éclairage		5	
	Propreté		5	
	Sécurité		5	
	Normes de sécurité		5	
	Sanitaires		5	
1.4	Bureau chef d'atelier		5	
1.5	Machines en état de marche	% divisé par 2	50	
1.6	Machines réparables	% divisé par 10 (+)		
1.7	Machines irréparables	% divisé par 10 (-)		
1.8	Magasin outillage		10	
1.9	Magasin pièces détachées		10	
1.10	Inventaire précis des machines		5	
1.11	Documentation sur les appareils		5	
1.12	Fiche d'entretien des machines		5	
1.13	Programme de maintenance		5	
1.14	Travail pour l'extérieur		5	
1.15	Approvisionnement en consommables		5	
1.16	Liste détaillée des besoins		10	
1.17	Programme des cours		5	
	TOTAL		175	

Commentaires	

Barème de notation

Évaluation générale

- 0.1 Ancienneté de l'École : 1 point par décennie
- 0.2 Capacité d'accueil / nombre d'élèves : résultat multiplié par 10
- 0.3 Taux de réussite aux examens d'État (moyenne sur les 5 dernières années)
Les filières ne conduisant pas aux Examens d'État ne sont pas prises en compte
- 0.4 Taux de réussite des classes montantes : $(100 - \text{moyenne exprimée en } \%) / 10$
- 0.5.1. Qualification des professeurs :
- A0/licence % divisé par 10
 - A1/Graduat % divisé par 12,5
 - A2/D6 % divisé par 20
- 0.5.2 Appréciation des professeurs sur les 3 dernières années
Elite = 10, TB = 8, B = 6, AB = 4, M = 2

0.5.3	Ancienneté des professeurs : moyenne sur l'ensemble des professeurs divisée par 2 (avec un maximum de 10 points)		
0.6.1	Électricité :	Cabine SNEL sans coupure	5/5
		Cabine SNEL avec délestage	4/5
		Cabine SNEL plus groupe	3/5
		Pas de cabine SNEL	2/5
		Uniquement groupe	1/5
		Pas d'alimentation	0/5
0.6.2	Eau	Raccordement REGIDESO	5/5
		Pas de raccordement mais citerne	2/5
		Rien	0/5
0.6.3	Clôture	Complète	5/5
		Incomplète	3/5
		Passage	2/5
		Rien	0/5
0.6.4	Assainissement de la parcelle	Aménagement complet	5/5
		Aménagement partiel	4/5
		Non aménagé	2/5
		Érosion	1/5
		Néant	0/5
0.6.5	Sanitaires	Existence de l'eau	1 point
		Fosse septique	1 point
		Espace propre	1 point
		Facilité d'accès	1 point
		Tenue	1 point
0.6.6	État des classes	Tenue de la salle	1 point
		Existence d'un tableau	1 point
		Bureau du professeur	1 point
		Plafond	1 point
		État du sol	1 point
0.6.7	Entretien de la parcelle	Bâtiments bien entretenus	1 point
		Gazon bien entretenu	1 point
		Chemins et allées	1 point
		Bacs à papier	1 point
		Planning d'entretien	1 point
0.6.8	Terrain de sport	Existence d'un terrain	1 point
		Terrain aux normes	1 point
		Praticabilité	1 point
		Matériel	1 point
		Salle polyvalente	1 point
0.7	Accessibilité	Facilité d'accès depuis Kinshasa	6 points
		Localement : route entretenue piste	4 points 2 points
0.8.1	Bibliothèque	Existence d'un local propre	1 point
		Rayons de rangement	1 point
		Stock de livres	1 point
		Livres récents	1 point
		Abonnements	1 point
0.8.2	Salle de lecture	Existe ou pas	
0.9.1	Comité des Parents	Existe ou pas	

- 0.9.2 Rapport financier Existe ou pas
- 0.9.3 Rapport pédagogique Existe ou pas

Évaluation ateliers

- 1.1 Création de l'atelier 1 point par décennie
- 1.2 Capacité d'accueil/nombre d'élèves : résultat multiplié par 10
- 1.3 État des locaux
Chaque élément (plafond, sol, éclairage ...) est noté de la façon suivante :
Exc=5, TB=4, B=3, AB=2, M=1
- 1.4 Bureau chef atelier : 5 si existant (*dans certains cas comme coupe-couture ou commercial ce point n'est pas pris en compte, le prof étant installé dans la salle avec les élèves*)
- 1.5 Machines en état de marche : % divisé par 2 (maximum 50 points)
- 1.6 Machines réparables : % divisé par 10 (à ajouter)
- 1.7 Machines irréparables : % divisé par 10 (à soustraire)
- 1.8 Magasin outillage : existant 3 points
 Outillage 3 points
 Gestion 4 points
- 1.9 Magasin pièces détachées : existant 5 points
 Pièces 5 points
- 1.10 Inventaire des machines : 5 si existant
- 1.11 Documentation : 5 si existant
- 1.12 Fiche d'entretien : 5 si existant
- 1.13 Programme de maintenance : 5 si existant
- 1.14 Travail pour extérieur : de 0 (aucun) à 5 (si permet l'autosuffisance de l'atelier)
- 1.15 Approvisionnement en consommables : 5 si assuré régulièrement
- 1.16 Liste détaillée des besoins : 5 si liste existante
- 1.17 Programme : 5 points si existant

7.5.2 Choix de filières porteuses parmi les huit prioritaires

Dans une province donnée, le choix d'une filière à appuyer dans une école parmi les huit prioritaires sera fait en fonction et de la viabilité de l'école organisant cette filière et des opportunités socioéconomiques de la province en vue de l'employabilité future des diplômés.

Ainsi, le choix des écoles et des filières à appuyer suivra la procédure séquentielle suivante :

**Province éducationnelle → Carte scolaire du sous-secteur ETFP → Écoles organisant
l'une des 8 filières prioritaires → Identification des écoles les plus « viables » →
Identification des filières « porteuses » au regard de l'employabilité future des lauréats
→ Détermination des filières à appuyer en fonction des moyens disponibles → Sélection
de l'école [des écoles] à appuyer → Validation par la SMCL**

Rappelons que cette approche n'est qu'indicative. Une stratégie plus élaborée sera décrite sur base des résultats de la carte scolaire (résultat R1A1) et de l'étude sur l'adéquation de la formation au marché d'emploi en fonction des opportunités socioéconomiques de la province concernée (résultat R5A1).

7.6 INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS DE AETP 2

Inventaire physique des biens de l'intervention AETP 2

situation 15-9-2008

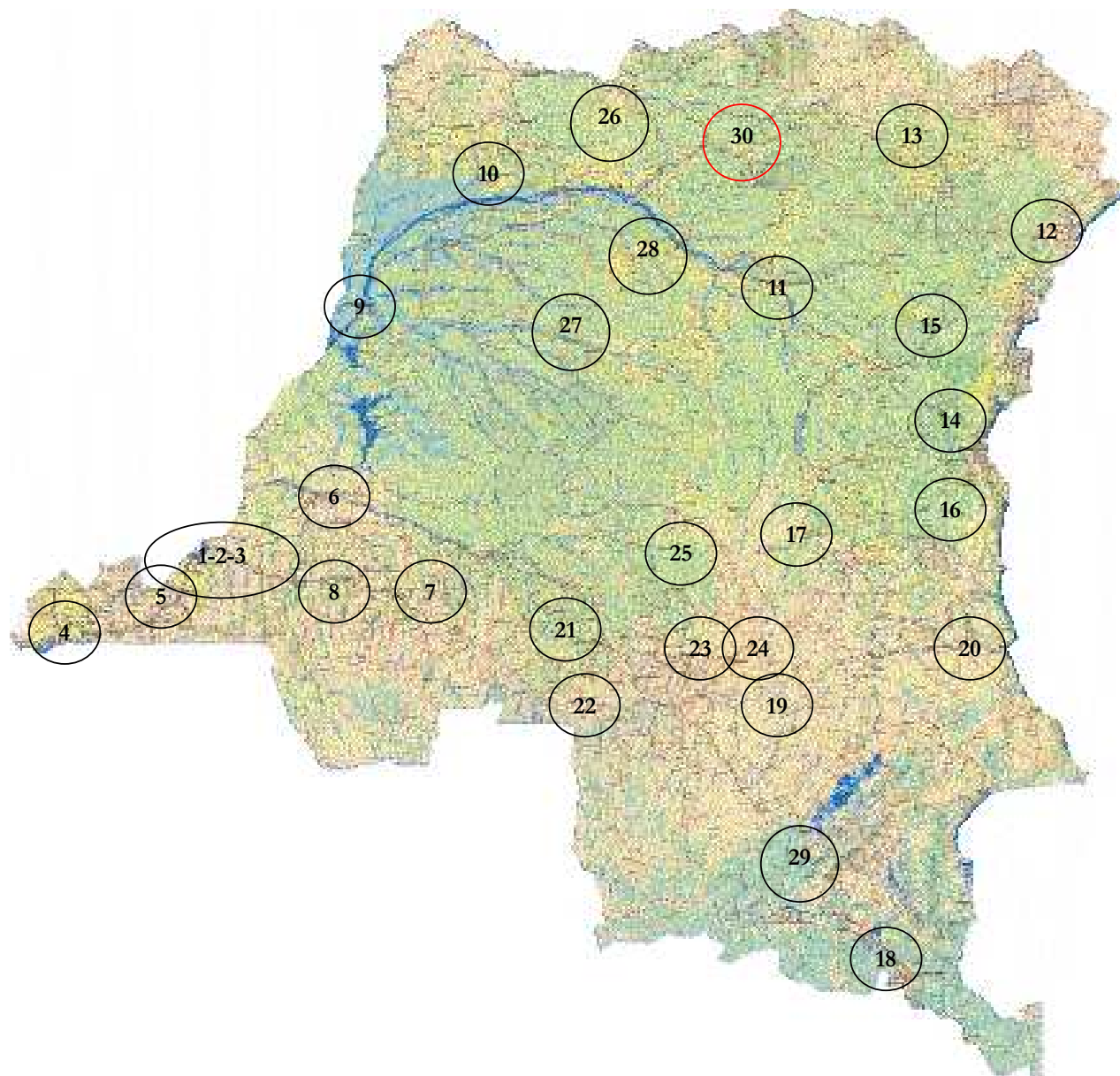


en italique matériel provenant du projet AETP 1

Categorie	Biens nr.	description	Date achat
Machines	1	<i>Split Daikool (Bureau 1)</i>	22.01.02
	2	<i>Split Daikool (Bureau 2)</i>	22.01.02
	3	<i>Split Keeprite (Secrétariat)</i>	—
	4	Groupe électrogène	02.05.06
Mobilier de bureau	1	<i>Bureau (Bureau 1)</i>	04.03.02
	2	<i>Bureau (Bureau 2)</i>	04.03.02
	3	<i>Bureau (Secrétariat)</i>	04.03.02
	4	<i>Fauteuil (Bureau 1)</i>	04.03.02
	5	<i>Fauteuil (Bureau 2)</i>	04.03.02
	6	<i>Fauteuil (Secrétariat)</i>	04.03.02
	7	<i>Chaise (Bureau 1)</i>	04.03.02
	8	<i>Chaise (Bureau 1)</i>	04.03.02
	9	<i>Chaise (Bureau 2)</i>	04.03.02
	10	<i>Chaise (Bureau 2)</i>	04.03.02
	11	<i>Chaise (Secrétariat)</i>	04.03.02
	12	<i>Chaise (Secrétariat)</i>	04.03.02
	13	<i>Conteneur PC (Bureau 1)</i>	04.03.02
	14	<i>Conteneur PC (Bureau 2)</i>	04.03.02
	15	<i>Conteneur PC (Secrétariat)</i>	04.03.02
	16	<i>Bibliothèque (Bureau 1)</i>	04.03.02
	17	<i>Bibliothèque (Bureau 1)</i>	04.03.02
	18	<i>Bibliothèque (Bureau 1)</i>	04.03.02
	19	<i>Armoire à dossier (Bureau 1)</i>	04.03.02
	20	<i>Armoire à dossier (Bureau 2)</i>	04.03.02
	21	<i>Armoire à dossier (Secrétariat)</i>	04.03.02
	22	<i>Table rectangulaire (Bureau 1)</i>	04.03.02
	23	<i>Table trapézoïdale (Bureau 1)</i>	04.03.02
	24	<i>Table trapézoïdale (Bureau 2)</i>	04.03.02
	25	<i>Chaise conférence (Bureau 1)</i>	04.03.02
	26	<i>Chaise conférence (Bureau 1)</i>	04.03.02
	27	<i>Chaise conférence (Bureau 1)</i>	04.03.02
	28	<i>Chaise conférence (Bureau 1)</i>	04.03.02
	29	<i>Table photocopieur (Secrétariat)</i>	22.03.02
	30	<i>Etagère métallique (Magasin)</i>	20.03.02
	31	<i>Armoire métallique (Magasin)</i>	20.03.02
	32	<i>Escabeau (Magasin)</i>	23.03.02
	33	<i>Boîte à clés (Magasin)</i>	20.03.02
	34	<i>Paper board (Bureau 1)</i>	31.05.02
	35	<i>Etagère métallique (Secrétariat)</i>	—
	36	Etagère métallique (Bureau 2)	08.09.05
	37	Etagère métallique (Bureau 2)	08.09.05
	38	Table informatique (Bureau 1)	14.12.05
Equipement de bureau	1	<i>Photocopieuse CANON (Secrét)</i>	22.01.02
	2	<i>Rideaux Bureaux (5 pièces)</i>	11.02.02
	3	Appareil photo numérique	25.08.05
	4	Stabilisateur (Bureau 1)	07.09.05
	5	Stabilisateur (Bureau 2)	07.09.05
	6	Stabilisateur (Secrétariat)	07.09.05
	7	Caméra vidéo	14.12.05
	8	Ventilateur (Bureau 1)	05.10.06
	9	Ventilateur (Bureau 2)	05.10.06
	10	Projecteur multimedia	29.06.07

Categorie	Biens nr.	description	Date achat
Matériel téléphonique	1	Walkie-talkie VHF	31.05.02
	2	Appareil GSM fixe	14.09.05
	3	Appareil GSM	19.10.05
	4	Appareil GSM	19.10.05
	5	Appareil GSM	10.10.06
	6	Appareil GSM	10.10.06
Matériel Informatique	1	PC (Bureau 1)	13.03.02
	2	PC (Bureau 2)	13.03.02
	3	PC (Secrétariat)	13.03.02
	4	Imprimante HP 845c (Bureau 1)	13.03.02
	5	Imprimante HP 845c (Bureau 2)	13.03.02
	6	Imprimante HP 845c (Secrétariat)	13.03.02
	7	Onduleur MGE 650 (Bureau 1)	13.03.02
	8	Onduleur MGE 650 (Bureau 2)	13.03.02
	9	Onduleur MGE 650 (Secrétariat)	13.03.02
	10	Pulsar CL (Bureau 1)	13.03.02
	11	Pulsar CL (Bureau 2)	13.03.02
	12	Pulsar CL (Secrétariat)	13.03.02
	13	Scanner HP 3400C (Secrétariat)	13.03.02
	14	Antenne Internet SA 10	20.02.02
	15	PC Vidéo (Bureau 1)	14.12.05
	16	Onduleur Mustek 800 (Bureau 1)	14.12.05
	17	Pulsar CL5 (Bureau 1)	14.12.05
	18	Antenne Internet VL1	19.06.06
	19	PC portable ACER 4150	07.06.07
	20	Modem	03.10.07
Véhicules	1	Toyota Land Cruiser 003 IT 036	10.04.02

7.7 LES 30 PROVINCES ÉDUCATIONNELLES EN RDC



IMPLANTATION DES STRUCTURES DE L'EPSP en RDC

1. Ville Province de Kinshasa	1. Kinshasa Est (Limete) 2. Kinshasa Centre (Kasa-Vubu) 3. Kinshasa Ouest (Gombe)
2. Province de Bas-Congo	4. Bas-Congo 1 (Matadi) 5. Bas-Congo 2 (Mbanza-Ngungu)
3. Province de Bandundu	6. Bandundu 1 (Bandundu) 7. Bandundu 2 (Kikwit) 8. Bandundu 3 (Kenge)
4. Province de l'Equateur	9. Equateur 1 (Mbandaka) 10. Equateur 2 (Gemena) 26. Equateur 3 (Boende) 27. Equateur 4 (Lisala) 28. Equateur 5 (Gbadolite)
5. Province Orientale	11. Province Orientale 1 (Kisangani) 12. Province Orientale 2 (Bunia) 13. Province Orientale 3 (Isiro) 30. Province Orientale 4 (Buta)
6. Province du Nord Kivu	14. Nord Kivu 1 (Goma) 15. Nord Kivu 2 (Butembo)
7. Province du Sud Kivu	16. Sud Kivu 1 (Bukavu)
8. Province de Maniema	17. Maniema 1 (Kindu)
9. Province de Katanga	18. Katanga 1 (Lubumbashi) 19. Katanga 2 (Kamina) 20. Katanga 3 (Kalemie) 29. Katanga 4 (Kolwezi)
10. Province du Kasai Occidental	21. Kasai Occidental 1 (Kananga) 22. Kasai Occidental 2 (Tshikapa)
11. Province du Kasai Oriental	23. Kasai Oriental 1 (Mbuji-Mayi) 24. Kasai Oriental 2 (Lodja) 25. Kasai Oriental 3 (Kabinda)

7.8 TOPO DE FINANCEMENT DU PFMT GOUVERNANCE-ÉDUCATION (9/2008)

	Gouvernance et Education	Stade	Code projet	Solde Budget Global par projet	Contribution totale au PFMT sur la durée du projet	* FP 2008	PFMT	FP 2009	PFMT	FP 2010
I	Appui au système législatif- Volet central	FOR	RDC 07 086 11	400.000	10.000	33.333	833	200.000	5.000	166.667
II	Appui à l'enseignement Technique et à la form. Prof. (AETPF 3)	FOR	RDC 07 103 11	6.000.000	150.000	125.000	3.125	1.500.000	37.500	1.500.000
III	Réduction des frais scolaires au primaire	FOR	RDC 07 104 11	2.500.000	62.500	104.167	2.604	1.250.000	31.250	1.145.833
IV	Appui au Min. Aff. Etr et de la coop. Int.	FOR	RDC 07 108 11	2.000.000	50.000	55.556	1.389	666.667	16.667	666.667
V	Appui à la réforme de l'admin. Publique (I)	FOR	RDC 07 106 11	5.000.000	125.000	138.889	3.472	1.666.667	41.667	1.666.667
VI	Appui au renf. capacités Min.dévl. Rural	FOR	RDC 07 105 11	2.000.000	50.000	55.556	1.389	666.667	16.667	666.667
VII	Appui réforme syst.passation marchés publ.	FOR	RDC 07 110 11	1.000.000	25.000	27.778	694	333.333	8.333	333.333
VIII	Appui au renf. capacités Min. intérieur	FOR	RDC 07 107 11	1.500.000	37.500	41.667	1.042	500.000	12.500	500.000
IX	Appui institutionnel au Ministère du plan	FOR	RDC 07 109 11	3.000.000	75.000	83.333	2.083	1.000.000	25.000	1.000.000
X	Appui au système législatif- Volet assemblée prov.	EXE	RDC 07 086 12	1.600.000	30.000	400.000	7.500	1.200.000	22.500	
XI	MAPE	EXE	RDC 07 089 11	2.500.000	30.000	625.000	7.500	1.875.000	22.500	
XII	Appui à la réforme de la fonction Publique	EXE	RDC 03 016 11	722.870		722.870				
XIII	FDS d'experts	EXE	RDC 03 020 11	6.377.120	30.000	1.187.400	15.000	2.594.860	15.000	2.594.860
XIV	DEP II	EXE	RDC 04 01012	2.839.780	70.995	650.120	16.253	729.887	18.247	729.887
XV	AETP 2	EXE	RDC 04 030 11	1.788.320	20.000	1.788.320	20.000			
XVI	Manuels scolaires 2	EXE	RDC 05 038 12	9.913.410	18.700	748.000	18.700			
XVII	REJUSCO - cofinancement (DGCD I et II/DFID/DGIS)	EXE/IS	RDC 06 058 11	6.543.740	163.594	3.540.670	88.517	1.501.535	37.538	1.501.535
XVIII	REJUSCO UGP - Contrat de service	EXE/IS	RDC 06 0591T	1.116.790		362.390		754.400		
XIX	REJUSCO UE- Devis Programme	EXE/IS	RDC06 0594T	6.048.080		3.180.130		2.867.950		910.506
XX	AEPSP	EXE	RDC 06 079 11	2.034.046	50.851	526.650	13.166	695.250	17.381	812.146
				64.884.156	999.139	14.396.828	203.268	20.002.215	327.750	14.194.767

Explications:		
I	Appui au système législatif- Volet central	Dossier en attente
II	Appui à l'enseignement Technique et à la form. Prof. (AETPF 3)	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
III	Réduction des frais scolaires au primaire	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
IV	Appui au Min. Aff. Etr et de la coop. Int.	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
V	Appui à la réforme de l'admin. Publique (I)	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
VI	Appui au renf. capacités Min.dévl. Rural	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
VII	Appui réforme syst.passation marchés publ.	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
VIII	Appui au renf. capacités Min. intérieur	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
IX	Appui institutionnel au Ministère du plan	Contributions au PFMT reprise dans le dossier de formulation (signature prévue avant fin 2008)
X	Appui au système législatif- Volet assemblée provinciale	Contribution au PFMT reprise dans le budget initial (Projets signés en Novembre 2007)
XI	MAPE	Contribution au PFMT reprise dans le budget initial (Projets signés en Novembre 2007)
XII	Appui à la réforme de la fonction Publique	Contributions sur "anciens projets": Projets en clôture, il n'y a plus de moyens disponibles sur ce projet pour une contribution au PFM
XIII	FDS d'experts	Contributions sur "anciens projets": participation prévue via des économies réalisées par rapport au budget des frais de fonctionnem PFMT fait toute la partie FIN/ADMIN de ce projet en l'absence d'équipe FIN/ADMIN sur ce projet.
XIV	DEP II	Contributions sur "anciens projets": participation prévue uniquement si des économies par rapport au budget des moyens généraux être réalisées.
XV	AETP 2	Contributions sur "anciens projets": participation prévue uniquement si des économies par rapport au budget des moyens généraux être réalisées.
XVI	Manuels scolaires 2	Contributions sur "anciens projets": participation prévue uniquement si des économies par rapport au budget des moyens généraux être réalisées.
XVII	REJUSCO - cofinancement (DGCD I et II/DFID/DGIS)	Contributions sur "anciens projets": participation prévue uniquement si des économies par rapport au budget des moyens généraux être réalisées.
XVIII	REJUSCO UGP - Contrat de service	Contributions sur "anciens projets": Pas de moyens possibles sur ce projet pour une contribution au PFMT.
XIX	REJUSCO UE- Devis Programme	Contributions sur "anciens projets": Pas de moyens possibles sur ce projet pour une contribution au PFMT.
XX	AEPSP	Contributions sur "anciens projets": participation prévue uniquement si des économies par rapport au budget des moyens généraux être réalisées.

* Pour projet en cours et/ou en dernière année: Selon les programmations financières ou solde du budget.
Pour nouveau projet et/ou en phase de démarrage: calculé en divisant le budget par le nombre d'année nuancé par la date estimée de démarrage des projets.